

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DE LA DUNE.

Quant tu chantes, je m'arrête et je songe.

Le soleil au Couchant était splendide à voir.
Tu chantais, je songeais : les vagues une à une,
Superbes, se ridant sous les frissons du soir,
Caressaient à nos pieds le sable de la dune.

Nous avions devant nous l'infini, le ciel bleu :
Tu chantais, je songeais, et l'écho dans la plaine
Sous le thym s'éveillait, pour répéter à Dieu
Les sons harmonieux dont ta voix était pleine.

L'orient pâlisait... — O charmant clair-obscur !
O flots d'or s'effaçant devant la nuit qui passe !
Dernier rayonnement ! Echarpe dont l'azur,
Sous les baisers de Mai, se pliant dans l'espace !...

Soudain ton chant cessa. — “ Poète au front rêveur,
Me dis-tu, regardez ! Voilà le jour qui sombre !
Vous êtes devant moi rayonnant de splendeur ;
Je suis à vos genoux bien petite dans l'ombre... ”

C'était vrai !... L'incendie à nos yeux s'éteignait.
Et je te dis : — “ Enfant ! ton doux regard s'allume !
Vois ! le soleil au loin que la nuit atteignait
Tout-à-coup s'est caché sous son manteau de brume ! ”

EUDORE ÉVANTUREL.

.....26 Mai 1873.

LA FIANCÉE DU REBELLE

ÉPISEDE DE LA GUERRE DES BOSTONNAIS

1775

(*Suite.*)

CHAPITRE SIXIÈME.

LA NUIT DU 31 DÉCEMBRE, 1775.

Les deux partis restèrent dans une inaction presque complète jusqu'au dernier jour de décembre. On se canonna bien de part et d'autre ; mais dans la ville on craignait si peu l'artillerie des Bostonnais " que les femmes et les enfants se promenaient dans les rues et sur les remparts à l'ordinaire." (1)

La dissension allait croissant parmi les officiers Américains, et leurs soldats commençaient à désertir. Aussi le général Montgomery songea-t-il qu'il était temps d'arrêter tous ces désordres en donnant un assaut décisif. Il attendit une nuit favorable.

Celle du trente-et-un décembre parut propice. Le temps était sombre et il tombait une neige épaisse fouettée par un vent violent qui devait amortir le bruit des armes. Sur les deux heures du matin toutes les troupes étaient rangées en bataille. Les forces des assiégeants pouvaient se monter alors à près de quatorze-cents hommes, les Bostonnais ayant reçu quelque renfort de Montréal et des Trois-Rivières depuis le commencement du mois.

Montgomery harangua ses soldats qui, pour se reconnaître au

(1) Mémoires de Sanguinet.

milieu des ténèbres et de la mêlée, avaient mis sur leurs chapeaux, les uns de petites branches de pruche et les autres des écriteaux portant cette devise : " Victoire et liberté ou la mort ! "

Il divisa ses troupes en quatre corps. Le premier, commandé par le colonel Livingston, devait simuler une attaque du côté de la porte Saint-Jean ; le major Brown avait pour mission de menacer la citadelle avec le deuxième corps ; le colonel Arnold à la tête de quatre cent cinquante hommes avait ordre d'enlever les barricades de la rue Sault-au-Matlot, tandis que le général Montgomery se chargeait d'emporter lui-même les postes de Près-de-Ville et de la rue Champlain. Arnold et Montgomery devaient se joindre ensuite à la basse ville et marcher ensemble sur la ville haute qu'ils croyaient ouverte de ce côté.

Montgomery, à la tête de la plus forte colonne d'attaque, descend par la côte du Foulon et s'avance en ordre de bataille jusqu'à l'anse des Mères où il s'arrête un instant pour lancer deux fusées, signal qui doit avertir les trois autres divisions de marcher à l'assaut. Il est quatre heures.

Le général continue d'avancer avec ses sept cents (1) hommes. Le défilé se resserre de plus en plus, et les assaillants ne peuvent marcher que deux ou trois de front. A leur droite mugit le fleuve dont les vagues soulevées par la tempête déferlent violemment sur la plage en jetant des glaçons jusque sous les pieds des soldats. A gauche se dresse la masse énorme et noire de la falaise qui, en cet endroit, tombe perpendiculairement. Aveuglés par la neige qui leur fouette la figure, embarrassés par les glaçons qui encombrant la voie, les Bostonnais n'avancent que lentement. Le premier en avant de tous, Montgomery les encourage de la voix et de l'exemple.

Le jour se lève et l'on commence à entrevoir la barricade qui ferme le défilé de Près-de-Ville, ainsi qu'un hangar qui se dresse au sud du sentier et se détache encore indécis sur le fond noirâtre du fleuve. Chacun amortit le bruit de ses pas et l'on continue d'approcher. A cinquante verges de la barrière, Montgomery commande la halte. On s'arrête, on écoute. Rien que le clapotage des vagues et les sifflements du vent contre les saillies du roc.

L'un des officiers d'état-major s'offre à aller reconnaître le poste. Seul il s'avance et vient s'arrêter à quelques pas seulement de la barricade. Aucun mouvement au dedans, partout le silence.

Le cœur palpitant de joie et d'espoir, il revient en grande hâte vers le général et lui dit rapidement à voix basse :

(1) Hawkins, *Picture of Quebec*.

—Ils dorment tous !

—Hourra ! en avant ! crie Montgomery.

Et tous s'élancent au pas de charge vers la barrière.

Ils n'en sont plus qu'à vingt pas, lorsque la barricade vomit une décharge de mitraille. Les premiers rangs des Bostonnais sont broyés, balayés, par cet horrible feu d'enfilade. Eblouis par l'éclair, aveuglé par la fumée, ceux qui suivent s'arrêtent frémissants d'épouvante. Le colonel Campbell, qui se trouvait aussi en avant, n'aperçoit plus son chef Montgomery.

—Général ! où êtes-vous ? s'écrie-t-il avec angoisse.

Seuls les cris des blessés et le râle des mourants qui se tordent sur la neige, lui répondent.

Une seconde volée de mitraille part de la barricade et renverse d'un seul coup ceux qui se trouvent en-deçà du tournant de la falaise. Deux ou trois à peine se relèvent tout sanglants, et, affolés, se rejettent en désordre sur le gros de la colonne.

La panique s'empare de tous. Le sauve-qui-peut est général, et, culbutant les uns sur les autres, les Bostonnais s'enfuient éperdus vers le Foulon.

Ce poste de Près-de-Ville était défendu par quarante-sept hommes, dont trente Canadiens-Français sous le commandement du capitaine Chabot et du Sieur Alexandre Picard, huit miliciens et neuf marins Anglais servant comme artilleurs sous le capitaine Barusfare, maître d'un transport retenu dans la rade. Le pignon du hangar qui s'élevait à côté de la barricade avait été percé, et l'on avait mis neuf canons en batterie dans cette embrasure. On faisait bonne garde au poste et l'on avait vu venir les Bostonnais. Le capitaine Chabot qui en fut aussitôt prévenu donna l'ordre de ne faire aucun bruit et de les laisser s'approcher davantage. Les artilleurs, mèches allumées, se tenaient cachés près des pièces chargées d'avance à mitraille. Quand les assaillants ne furent plus qu'à une vingtaine de pas, Chabot commanda le feu. Les neuf canons tombèrent avec l'effet terrible que nous avons vu (1).

(1) Nos historiens ne s'accordent pas sur le nombre d'hommes que les Bostonnais perdirent en cette occasion. Garneau mentionne treize morts, en comprenant le général Montgomery. Hawkins n'en compte pas plus, tandis que Sanguinet, qui écrivait à cette époque et que nos écrivains se plaisent d'ailleurs à suivre, dit que l'on trouva trente-six hommes tués près de la barrière ainsi que quatorze blessés, sans compter ceux qui se noyèrent en se sauvant. J'incline d'autant plus à me ranger du côté de Sanguinet que ce qu'il avance se trouve corroboré par le témoignage d'une personne qui vivait lors du siège et demeurait à Près-de-Ville dans la maison la plus proche, en deçà de la barricade. Voici ce que cette personne—elle avait quinze ans lors du siège de 1775—raconta à M. le docteur Wells, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Elle était

Après avoir été chaudement reçus par les troupes chargées de défendre les remparts, Livingston et Brown, dont l'attaque n'était d'ailleurs qu'une feinte, s'étaient repliés sur le quartier général. Il ne nous reste donc plus qu'à rejoindre la division d'Arnold et à développer les péripéties du combat de la rue Sault-au-Matelot qui fut le plus meurtrier, le plus long, le plus émouvant et le plus décisif de toute la nuit.

Aussitôt qu'il avait aperçu, par-dessus les hauteurs du faubourg Saint-Jean, les fusées lancées par Montgomery, le colonel Arnold s'était mis en marche avec sa division. Il allait, à la tête de la colonne, ayant à son côté Marc Evrard qu'il avait nommé officier de son état-major, autant pour s'attacher le jeune homme, qu'il estimait beaucoup, que pour s'attirer la sympathie des Canadiens, et faire taire la jalousie des soldats de la compagnie d'Evrard qui murmuraient hautement de se voir commandés par un étranger.

Ils traversèrent sans obstacle le faubourg Saint-Roch et le quartier du Palais qui étaient tout-à-fait déserts, et, après avoir longé le Parc, débouchèrent dans la rue Saint-Charles.

On sait que la rue Saint-Paul n'existait pas alors et que la marée venait presque baigner la base du roc, ne laissant au pied du précipice que l'étroit passage qui existe encore en arrière de la rue Saint-Paul, en bas de la porte *Hope*. A cet endroit le rocher forme en tombant une saillie considérable ; là s'élevait la première barricade, barrant l'extrémité de la vieille rue Sault-au-Matelot.

Bien que les Bostonnais avançassent le plus doucement possible, on les entendit ou on les aperçut de la haute ville ; car à peine le colonel Arnold, en arrivant à la première barrière, allait-il en donner l'assaut, que la fusillade éclata du haut des remparts.

Ces premiers coups de feu firent beaucoup de mal aux assaillants. Une balle vient frapper à la jambe Arnold, qui tombe à la

très-intelligente, et, malgré son grand âge, me dit le docteur, elle jouissait de la plénitude de ses facultés. Son nom de fille était Mariane Marc :

« Le trente-et-un décembre, à cinq heures et demie du matin, disait-elle, nous allions sortir nos cuves de la cave quand un effroyable coup de canon fit trembler la maison. Epouvantés nous nous sauvons dans la cave et nous fourrons sous les cuves. Nous y restâmes longtemps. Enfin vers sept heures et demie nous sortîmes de notre cachette et nous nous hasardâmes à ouvrir la porte. Un vieillard qui passait nous dit qu'on avait tiré le canon et qu'on en ignorait encore le résultat. Dans le courant de la matinée, nous vîmes passer dix-huit voitures recouvertes de prélatrs et chargées de Bostonnais qui avaient été tués en avant de la barrière. »

En admettant, d'après le témoignage de Mariane Marc, que chaque voiture portât deux cadavres—ce qui est le moins que l'on doit supposer—nous nous rencontrons justement avec Sanguinet qui prétend qu'il y eut trente-six Bostonnais tués à cette affaire de Près-de-Ville.

renverse. On s'empresse autour de lui, Marc Evrard le premier. Au même instant une seconde décharge de mousqueterie part de la haute ville et renverse Evrard tout sanglant auprès du colonel.

Un homme se précipite hors des rangs et se jette, désespéré, vers le jeune homme qui fait d'inutiles efforts pour se remettre sur pied.

—Vous êtes blessé ! monsieur Marc, s'écrie Tranquille en le soutenant avec une tendresse indicible.

—Oui, Célestin. La fatalité me poursuit !

Incapable de faire le moindre mouvement et voyant qu'il sera plus nuisible qu'utile aux siens, Arnold demande à être transporté à l'Hôpital-Général, et ordonne qu'on emporte Evrard en même temps que lui.

Il a remis le commandement de l'avant-garde au capitaine Morgan, ancien perruquier de Québec, mais officier plein de bravoure.

Déjà Tranquille enlevait dans ses bras Marc à moitié évanoui et l'emportait à lui seul, lorsque le colonel l'arrêta du geste :

—Mon ami, dit-il au Canadien, je sais tout l'intérêt que vous portez à votre maître et combien vous désirez le rendre vous-même à l'Hôpital-Général ; mais vous pouvez nous être ici de la plus grande utilité. M. Evrard et vous étiez les deux seules personnes en état de nous conduire dans ces rues tortueuses et noires. Maintenant que votre maître est blessé vous seul restez pour guider nos troupes.

—Que le diable emporte vos troupes ! s'écria Tranquille avec colère.

Ces cris ranimèrent un instant Marc Evrard qui saisit aussitôt la cause de cette altercation et dit au Canadien :

—Au nom de mon père que tu aimas tant, Célestin, au nom de tout ce que j'ai de plus cher au monde, je te supplie d'obéir au colonel !

—Moi, Célestin Tranquille, vous abandonner ainsi ! Que le diable étrangle plutôt tous les Bostonnais !

Evrard fit un effort suprême qui le dégagea à demi des bras de Tranquille auquel il dit d'une voix que la douleur rendait hale-tante :

—Si tu ne m'écoutes pas je refuse de me laisser panser, ou j'arrache de ma blessure tout appareil qu'on y mettra !

Tranquille parut hésiter. Arnold lui dit :

—Je vous donne ma parole, mon ami, que votre maître sera traité avec le plus grand soin, et sous mes yeux.

Sur un signe du colonel deux hommes s'approchèrent et s'emparèrent de Marc Evrard qui murmura d'une voix qu'il s'efforçait de rendre ferme :

—Du courage, mon bon Célestin, et si tu veux que je me laisse vivre, fais-moi ce dernier sacrifice.....

Tranquille lâcha prise en essayant une grosse larme qui roulait sur sa joue rugueuse.

Les rangs s'ouvrirent au-devant d'Arnold et de Marc Evrard que l'on emporta à l'Hôpital-Général.

Toute cette scène s'était passée en quelque secondes, et Tranquille avait à peine vu disparaître son infortuné jeune maître que déjà le capitaine Morgan entraînait ses gens à l'assaut. Le Canadien bondit à côté de lui en s'écriant :

—Mille massacres ! malheur au premier que je rencontre !

Et dépassant tous les autres il s'élança le premier sur la barricade en s'aidant des mains et des pieds. La sentinelle l'aperçoit et fait feu sur lui. Elle a tiré trop vite et la balle siffle à l'oreille de Tranquille qui se donne un dernier élan et saute sur la barrière. Mais le factionnaire a eu le temps de saisir son arme par le canon et frappe le Canadien d'un violent coup de crosse à la tête.

Malgré sa force herculéenne Tranquille chancelle et s'abat en murmurant :

—Pas de chance !

Et il reste étendu sans mouvement.

Le capitaine Morgan, qui venait après lui, a saisi le moment où la sentinelle frappait Tranquille pour passer son épée au travers du corps du factionnaire qui s'affaisse en jetant un cri d'appel. Dans un instant la barrière se couvre de Bostonnais qui sautent en dedans et courent au poste où la garde, commandée par le capitaine McLeod, des *Royal Emigrants*, est désarmée sans coup férir.

McLeod, raconte Sanguinet, fut averti par les factionnaires de l'approche des Bostonnais. Il feignit de n'en vouloir rien croire. La garde voulut prendre les armes, il s'y opposa ; de manière que les Bostonnais s'emparèrent de la barrière, ainsi que des canons qui étaient sur un quai et firent toute la garde prisonnière. Alors le capitaine McLeod feignit d'être saoul et se fit porter par quatre hommes. Il y avait tout lieu de croire qu'il avait quelque intelligence avec les Américains. Il fut mis ensuite aux arrêts jusqu'au printemps par les autorités anglaises.

Le capitaine Morgan avait vu tomber Tranquille. A peine fut-il maître du poste qu'il donna l'ordre de chercher le Canadien. On le retrouva tout couvert de sang et ne paraissant donner aucun signe de vie. Morgan s'emporta, jura, cria que c'était vraiment jouer de malheur. Mais cela ne ranima point ce pauvre Tranquille, et

Morgan resta sans guide. Il lui fallut suspendre sa marche jusqu'au jour. (1)

Bientôt après la prise de la barrière, le lieutenant-colonel Green le rejoignit avec le reste de la colonne qui occupa seulement quelques maisons en dedans de la barricade. Il se passa alors une scène assez curieuse.

Les premiers bruits de l'attaque des assiégeants du côté de la campagne et sur la barricade de la rue Sault-au-Matelot, avaient été entendus dans la haute ville. Aussitôt l'on sonna les cloches à toute volée, tandis que les tambours battaient le rappel. Chacun se leva et courut aux armes. Les écoliers et quelques citoyens qui étaient de piquet cette nuit-là, descendent dans la rue Sault-au-Matelot où l'on devait se rassembler en cas d'alerte, poussent jusqu'à la barrière la plus avancée, et tombent au milieu des Bostonnais qui les entourent et leur tendent la main en leur criant :

—Vive la liberté !

Ces pauvres gens restèrent ahuris ! Quelques écoliers alertes s'échappèrent, mais on s'empara des moins ingambes et on les désarma.

Le premier qui se rendit fut Nicolas Cognard, personnage de notre connaissance qui, par hasard, se trouvait cette nuit-là de service. A peine se vit-il entouré d'ennemis qu'il se saisit brusquement de son mousquet..... et le présenta au premier Bostonnais venu en lui disant :

—Mon bon Monsieur, ne me faites pas de mal..... Je suis un homme inoffensif..... Je n'ai jamais tiré un seul coup de fusil.....

La peur lui faisait claquer les dents.

—Ce n'est pas ma faute, voyez-vous..... si je me trouve ainsi armé au milieu de braves citoyens américains..... Le général Carleton nous tyrannise, nous, pauvres Canadiens, et, l'un des premiers, malgré mon âge avancé, il m'a forcé à prendre les armes contre vous....., moi dont toutes les sympathies ont toujours été pour votre cause..... Menacé des derniers tourments, j'ai dû paraître céder et monter la garde avec les autres..... Mais, encore une fois, je vous assure que ce fusil n'a jamais fait de mal à personne..... Non, sur mon honneur, monsieur l'officier !

Le soldat à qui il s'adressait n'entendait pas un mot de français, mais il vit aisément qu'il avait affaire à un homme de bonne

(1) Historique.

volonté et le désarma en souriant. Le capitaine Morgan avisant Cognard qui se confondait devant le soldat, lui tendit la main et lui dit :

—Vous êtes donc des nôtres, Monsieur ?

—Oui, général, à bas l'Angleterre ! vive le Congrès ! cria Cognard de toute la force de son aigre voix de fausset.

Les écoliers qui avaient pu s'échapper étaient remontés à la haute ville en toute hâte. Ils arrivèrent à la course sur la place d'armes, où toute la garnison était déjà rassemblée, en criant que les ennemis étaient dans la rue Sault-au-Matelot.

Carleton crut d'abord ces enfants sous l'effet de quelque aveugle panique. Il donna l'ordre au colonel McLean de courir à la basse ville afin de savoir au plus tôt la vérité. Ce dernier revint en criant à tue-tête que de fait les ennemis étaient dans le Sault-au-Matelot, et qu'ils s'étaient emparés de la première batterie et de toute la garde qui la défendait.

—“ Citoyens, dit alors Carleton, voici le moment de montrer votre courage. Prenez confiance, je reçois à l'instant un message de Près-de-Ville qui m'annonce que le corps d'armée qui a tenté d'enlever la barrière vient d'être repoussé avec perte. On croit même que le commandant ennemi est parmi les morts. Quant à l'attaque du côté de la campagne elle n'a rien de sérieux et les assaillants ont déjà battu en retraite.—Major Nairne et vous, capitaine Dambourgès, prenez deux cents hommes et descendez à la basse ville pour soutenir ceux qui défendent la dernière barricade. Vous, capitaine Laws, à la tête de votre détachement du 7e, sortez par la porte du Palais et allez prendre l'ennemi en queue dans la rue Sault-au-Matelot. Le capitaine McDougal vous appuiera avec sa compagnie. Quant à vous, colonel Dupré (1), restez pour le moment près de moi afin de vous porter, au premier signal, avec vos Canadiens, sur le point le plus menacé.”

Le jour se levait. Lorsque Nairne et Dambourgès arrivèrent à la basse ville, les Américains avaient occupé la rue Sault-au-Matelot dans l'espace de deux cents pas jusqu'à la seconde barrière qui, en arrière de la maison servant aujourd'hui de bureau à M. A. Campbell et à M. Jacques Auger, interceptait toute communication avec le reste de la ville basse. La rue Saint-Jacques n'exis-

(1) Le colonel LeComte Dupré qui commandait les Canadiens-Français, se distingua lors du siège de 1775, et son nom fut mis en tête de la liste d'honneur que le général Carleton envoya au Secrétaire d'Etat, Lord Germaine, après la retraite des Américains. Parmi les Canadiens qui s'étaient signalés l'on remarque encore, dans les dépêches, les noms du major L'Ecuyer et des capitaines Bouchette, Laforce et Chabot. *Hawkin's Picture of Quebec.*

taît pas encore et la mer venait battre le quai de Lymburner, en arrière. Ce quai, avec la maison de Lymburner, bâtie à l'endroit où s'élève aujourd'hui la banque de Québec, étaient défendus par quelques pièces de canon.

Les Bostonnais s'étaient retranchés dans les maisons qui s'étendaient de chaque côté de la rue Sault-au-Matelot, et dans cet étroit défilé qui conduit de la base du rocher à la porte Hope. La projection de la falaise protégeait ces derniers contre le feu des canons de la barrière. "Ainsi placés, dit Garneau, les combattants formaient un angle, dont le côté parallèle au cap était occupé par les assaillants, et le côté coupant la ligne du cap à angle droit et courant au fleuve, était défendu par les assiégés qui avaient une batterie à leur droite."

Avant l'arrivée de Nairne et de Dambourgès amenant du secours au capitaine Dumas qui commandait le poste menacé, les assiégeants se seraient peut-être emparés déjà de la seconde barrière, sans le dévouement d'un Canadien fort brave et robuste nommé Charland, qui, au milieu des balles, s'avança sur la barricade et tira en dedans les échelles que les Bostonnais y appliquaient pour a franchir.

Il était temps de prendre l'offensive et d'attaquer les maisons prises par l'ennemi, surtout celle qui faisait le coin de la barrière, et par les fenêtres de laquelle les Bostonnais tirait sur les nôtres à feu plongeant.

Le capitaine Dambourgès et les Canadiens sautent dans la rue, en dehors de la barricade, et vont appliquer contre cette maison les échelles enlevées aux assaillants. Dambourgès grimpe jusqu'à la fenêtre du pignon, lâche son coup de fusil, s'élance à l'intérieur et fonce avec sa baïonnette dans une chambre occupée par les Bostonnais. Les Canadiens l'y suivent et tombent à grands coups sur les ennemis. A la vue de ces enragés qui frappent ferme et dru, les Américains perdent la tête, jettent leurs armes et se sauvent dans le grenier ou dans les caves.

Ce fut le commencement de la déroute de la division Arnold. Excités par ce succès les Canadiens continuent à traquer les Bostonnais qu'ils délogent de maison en maison, en les refoulant sur la barrière du bout de la vieille rue Sault-au-Matelot.

Le capitaine Laws n'avait guère plus perdu son temps. Sorti par la porte du Palais pour attaquer les ennemis en queue et leur couper le chemin au cas où ils viendraient à battre en retraite, Laws entre dans une maison où la plupart des officiers américains délibéraient sur le parti qui leur restait à prendre, et tombe inopinément au milieu d'eux. On l'entoure en le menaçant de mort.

—Messieurs, dit froidement Laws, regardez dans la rues. Je suis à la tête de douze cents hommes, et, si vous ne vous rendez à l'instant même, sur un signe de moi on vous massacre tous !

Ceux-ci remarquent en effet qu'il y a beaucoup de monde dans la rue, sans qu'ils en puissent pourtant préciser le nombre, et se rendent prisonniers.

Laws n'avait pas deux cents hommes avec lui.

Refoulés en tête, pressés à l'arrière-garde, cernés de toutes parts, les Américains ne se défendent plus que mollement, tandis que le feu des Canadiens redouble d'intensité.

Alors un homme qui ne se sentit pas du tout à son aise, ce fut M. Nicolas Cognard retenu prisonnier par les ennemis et pris entre deux feux. Non, jamais mortel n'eut une frayeur semblable. Tant que les Américains avaient été maîtres de la rue Sault-au-Matelot, Cognard était tranquillement resté à l'abri des balles dans l'une des maisons occupées par l'ennemi. Mais lorsque la déroute des Bostonnais commença, ce fut une toute autre chose. Pourchassés de maison en maison, les soldats d'Arnold se répandaient effarés dans cette rue fermée à chaque bout, y tournoyant comme des fauves dans leur cage, et tirant au hasard et souvent les uns sur les autres. La maison où se tenait Cognard que l'épouvante gagnait de minute en minute, fut l'une des dernières dont s'emparèrent les nôtres. Les Canadiens y étant entrés par la porte, Cognard à qui la peur faisait perdre la tête sortit éperdu par la fenêtre avec les Bostonnais.

Un Canadien qui l'aperçut lui lâcha un coup de fusil. La balle pénétra dans la partie charnue qui terminait l'échine du malheureux Cognard. En sentant le coup il poussa un hurlement de douleur et d'effroi. Par surcroît d'infortune, en tombant dans la rue, il alla s'asseoir sur la pointe de la baïonnette d'un Bostonnais qui venait de sauter avant lui et n'avait pas encore eu le temps de se relever.

Alors, dominant le tumulte de la bataille, s'élevant audessus des détonations de la fusillade et du vacarme de la mêlée, on entendit un cri aigre, déchirant, inouï.

Cette clameur n'avait presque rien d'humain et tenait le milieu entre le *couac* horripilant que la bouche d'un mauvais plaisant tire de l'anche d'une clarinette en y soufflant à pleins poumons, et le braiment mélancolique de l'âne ou le sinistre hurlement d'un chien misanthrope qui se lamente le soir en contant ses chagrins à la lune. Ce cri indéfinissable avait quelque chose de tellement étrange, que, d'un commun accord, le combat cessa un instant des deux côtés. L'on entendit alors une voix lamentable et perçante qui

criait dans le plus haut diapason que le gosier de l'homme ait jamais atteint :

—Aie..... ! aie..... ! Mon Dieu Seigneur ! je suis mort !.....

Ceci devenait tellement burlesque qu'un énorme éclat de rire traversa le champ de bataille.

—M'est avis que voilà un particulier bien malade ! s'écria, dans l'embrasure d'une fenêtre, le Canadien qui avait tiré sur Cognard en le prenant pour un ennemi. *Yankee doodle*, tiens-toi bien ; nous allons t'en faire voir d'autres encore, mon bouhomme ! dit-il en sautant dans la rue pour s'élaner avec ses camarades à la poursuite des Bostonnais qui se massaient de plus en plus vers le bout de la vieille rue Sault-au-Matelot.

Il s'en alla tomber les deux pieds dans le dos de Cognard qui, toujours étendu à plat ventre, redoubla ses cris frénétiques.

—Ah ça ! qu'est-ce que tu as donc, toi ? dit le Canadien en s'arrêtant près de lui pour recharger son fusil.

Cognard leva vers le Canadien une figure bleuie par l'effarement, et se mit à trépigner des pieds et des mains comme un enfant pâmé.

—Mais veux-tu bien te taire, braillard ! on n'entend que toi, ici !

Il lui allongea en même temps un grand coup de pied, car voyant que ce poltron était un Canadien il le prenait pour l'un des combattants et avait honte de l'entendre se lamenter ainsi.

Cognard voulut crier plus haut encore..... mais il manqua de voix et s'évanouit.....

Comme les nôtres refoulaient de plus en plus les Américains, on entendit du côté des ennemis plusieurs voix qui criaient :

—Ne tirez plus, Canadiens, vous allez tuer vos amis !

L'on crut d'abord à une feinte et nos gens continuèrent à fusiller la masse compacte qui grouillait devant eux. Mais comme les mêmes paroles se répétaient avec plus d'instance parmi les Bostonnais, les nôtres cessèrent le feu et reconnurent quelques-uns de leurs amis qui avaient été faits prisonniers à la garde. Les Bostonnais présentèrent en même temps la crosse de leurs fusils et se rendirent prisonniers.

Le combat avait duré deux heures.

Dans cet engagement nous n'eûmes que dix-sept hommes tués et blessés, dont un seul Canadien-Français perdit la vie, selon que le constatent les registres de N. D. de Québec. Le lieutenant Anderson de la marine royale fut trouvé parmi les morts.

Les Américains eurent vingt hommes tués et une cinquantaine

de blessés, et plus de quatre cents prisonniers qui furent, pour le moment, conduits et enfermés au Séminaire. (1)

Dans le courant de cette matinée glorieuse où la capitale dut son salut surtout à la bravoure de ses citoyens, le général Carleton, anxieux de savoir si le général Montgomery se trouvait parmi les morts à Près-de-Ville, donna l'ordre à M. James Thompson d'aller explorer l'avant-poste où commandait le capitaine Chabot.

Parmi le nombre de cadavres que l'on tira de sous la neige qui les recouvrait en partie, l'on remarqua trois officiers et un sergent. Celui qui paraissait être l'officier supérieur en grade avait reçu deux balles dans la tête et avait en outre une jambe fracassée. Son bras gauche sortait de la neige et semblait faire un signe d'appel désespéré, tandis que le corps restait tordu par un dernier spasme de souffrance, les genoux étant violemment ramenés vers la tête.

Une épée à pommeau d'argent était étendue près de lui. M. Thompson s'en empara et monta au Séminaire afin de demander à quelqu'un des officiers américains de vouloir bien aller identifier avec lui les cadavres relevés à Près-de-Ville.

A peine fut-il entré dans la chambre où se trouvaient les malheureux officiers de la division d'Arnold, que l'un d'eux se mit à fondre en larmes. Il avait reconnu l'épée de son général.

Le corps de Montgomery fut transporté dans une maison de la rue Saint-Louis, la seconde en deça du coin de la rue Sainte-Ursule ; elle appartenait à un nommé François Gobert. (2)

Dans le courant de la journée le général Carleton ordonna que Montgomery fut inhumé déceument, mais sans aucune démonstration publique. Il fut enterré sous les yeux de M. Thompson,

(1) Voici l'état de la division d'Arnold faite prisonnière dans la rue Sault-au-Matelot :

1 Lieutenant-colonel,

2 Majors,

8 Capitaines.

15 Lieutenants,

1 Adjudant,

1 Quartier-Maitre,

4 Volontaires,

350 Soldats, tous sans blessure ;

Et 44 Officiers et soldats blessés

En tout 426 prisonniers.

Les mémoires du temps nous ont transmis le récit de ce combat d'une manière si détaillée, qu'il m'a fallu les suivre de bien près, l'imagination n'ayant guère de champ libre en pareil cas, lorsque l'on tient surtout à ne point fausser l'histoire. Voir les mémoires de Sanguinet, de Badeaux, etc., et l'œuvre de Garneau.

(2) Cette petite maison, qui existe encore, mais branlant la tête comme un vieillard décrépité, porte aujourd'hui (1875) le numéro 42.

en dedans du bastion Saint-Louis, avec ses deux aides-de-camp—MM. McPherson et Cheeseman—que l'on avait trouvés morts à ses côtés,—et tous les soldats américains qui avaient été tués durant la nuit précédente. (1)

Ainsi mourut glorieusement à l'âge de quarante ans, Richard Montgomery que la grande république américaine considère à bon droit comme l'un de ses héros. Ayant d'abord servi sous le drapeau britannique, il avait aidé à la prise de Québec, en 1759. Plus tard il se maria avec une Américaine, fille du juge Livingston adopta les principes politiques de son beau-père, et embrassa la cause de l'indépendance des colonies. Sa fin chevaleresque eut un grand retentissement aux Etats-Unis, où, en considération de son patriotisme, on lui éleva un monument; tandis que, en Angleterre, les grands défenseurs de la liberté faisaient retentir le Parlement de son éloge. (2)

CHAPITRE SEPTIEME.

ALICE.

Pendant que j'écrivais le récit des événements tumultueux qui précèdent, plus d'une fois il m'a semblé voir le doigt effilé de quelqu'une de mes lectrices tourner rapidement ces feuilles toutes remplies d'un bruit assourdissant de combats, et comme empreintes d'une sombre couleur de sang; à plusieurs reprises j'ai vu se lever vers moi de grands yeux bleus ou noirs, tandis qu'une bouche mutine s'entr'ouvrait pour me dire :

—Eh mais! quand donc finirez-vous de nous raconter ces affreuses batailles qui ne sont rien moins qu'amusantes, pour nous parler un peu de votre héroïne à laquelle—il nous faut bien vous l'avouer—nous commençons à nous intéresser quelque peu!

—Vraiment, madame, cet aven ainsi que votre impatience éveillent en moi quelque orgueil. Cependant vous avez dû prévoir, au début de ce livre, que ce n'était pas la simple histoire d'un amour heureux et paisible dont j'allais avoir l'honneur de

(1) Le corps du général Montgomery seul fut déposé dans un cercueil, et c'est ce qui permit à M. Thompson de le reconnaître en 1818, lorsque le neveu du général, M. Lewis, vint réclamer au nom des Etats-Unis les restes d'un parent illustre et malheureux.

(2) La plupart de ces détails qui concernent la mort de Montgomery sont tirés d'un opuscule de M. J. LeMoine, intitulé: "*The Sword of Brigadier General Richard Montgomery*," et composé en grande partie du journal de M. Thompson.

vous entretenir, mais bien plutôt la narration d'événements heureux, où l'éternel poème de deux cœurs fortement épris l'un de l'autre serait traversé par la plus violente des passions, la jalousie, et par ce terrible fléau, ce châtement de l'humanité, la lutte à main armée de l'homme contre son semblable. Si donc vous daignez me suivre jusqu'à la fin, il faut vous résigner à passer par toutes les phases de ce récit orageux. Et certes ! trop heureux serais-je encore si de ces trois cents pages, une seule vous émouvait au point qu'une de vos larmes vint à y perler, dût votre main impatiente feuilleter le reste du livre, de ce mouvement rapide et dédaigneux que l'on vous connaît lorsqu'un ouvrage a le tort impardonnable de ne vous pas intéresser.

Comme on l'a dit souvent, la seule grande et importante question qui remplisse toute la vie de la femme, c'est l'amour. Chez la jeune fille qui s'ignore elle-même, et n'a pas encore ressenti les froissements de la vie réelle, cet irrésistible besoin d'aimer atteint les limites extrêmes de la passion. L'heureux élu de son cœur est tout pour elle, et pour celui qu'elle aime elle abandonnera tout, si l'on veut entraver son amour.

Il me faudrait une plume tombée de l'aile d'Abdiel, cet ange des regrets, pour trouver des mots dignes de rendre toute l'expression de la souffrance d'Alice après qu'elle eût été si violemment séparée de son fiancé. Il y avait en elle deux âmes distinctes : une âme de génie et une âme de jeune fille. Elle avait de ces tristesses profondes comme en éprouverait un ange exilé sur cette terre et qui se souviendrait des cieux. Elle avait aussi des naïvetés d'enfant.

Depuis que Marc Evrard avait été banni de la ville, Alice était complètement restée étrangère à toute préoccupation extérieure. Sa douleur avait élevé autour d'elle comme un rempart qui la séparait du monde. Rien n'existait plus pour elle ici-bas que l'image de son malheureux amant toujours présente à son esprit. Le regard d'angoisse qu'il lui avait jeté en partant était le dernier dont elle se souvint ; la pression de sa main la dernière qu'elle eût ressentie, et le son de sa voix le dernier qui eût vibré à son oreille.

James Evil—on se doute bien qu'il s'était hâté de profiter de l'éloignement de son rival — avait beau venir, presque chaque jour, lui parler de ses *sentiments* pendant de longues heures, non seulement elle ne lui répondait pas, mais elle ne l'entendait point. Elle le voyait si peu même qu'elle était encore à s'apercevoir qu'il manquait une oreille à Evil, perte qui cependant lui faisait une assez curieuse figure à ce digne capitaine et qui, en

tout autre temps, aurait valu à l'officier les moqueries de la jeune fille. En vain M. Cognard tâchait-il, dix fois le jour, de faire valoir aux yeux de sa fille tous les avantages qu'elle tirerait de son union avec l'officier anglais; en vain la revêche belle-mère, dame Gertrude, lui glissait-elle à demi-voix toutes les allusions perfides que sa langue venimeuse lui suggérait contre Marc, Alice n'entendait rien que la voix éplorée de l'amour d'Evrard, qui chantait tristement dans son cœur.

Souvent, au commencement du siège, elle allait, suivie de sa fille de chambre, errer sur le rempart qui regarde les plaines d'Abraham. Là, tandis que la soubrette effrayée se blottissait à l'abri du mur, Alice, debout, le coude appuyé sur le parapet, qu'elle dominait de toute sa tête, la joue appuyée sur ses doigts repliés, passait de longues heures à regarder les deux camps des Bostonnais. Les boulets passaient en hurlant non loin d'elle, et les bombes s'en venaient éclater dans les environs, qu'elle ne daignait même pas le remarquer. Eh! que lui importait la vie si jamais plus elle ne devait *le* revoir!

Elle s'exposait souvent à tel point que plus d'une fois les artilleurs qui faisaient, en cet endroit, le service des pièces, voulurent la persuader de s'éloigner; mais elle les regardait alors d'un air si décidé qu'ils finirent par la laisser tranquille. Souvent les officiers vinrent la contempler à distance en admirant sa taille svelte et finement cambrée; ils ne l'appelaient plus que "la belle amazone."

Evil ne fut pas longtemps à ignorer ces escapades romanesques et accourut un jour auprès de la jeune fille pour la supplier de quitter un endroit si périlleux, et surtout de n'y plus revenir. Le regard qu'Alice daigna cette fois laisser tomber sur lui contenait tant de dédain que l'officier battit en retraite sans oser insister davantage. Reculant de quelques pas il dévora dans un silence farouche la colère qui grondait en lui à la vue de l'amour profond voué à son rival. Car lui aussi aimait Alice: il l'aimait avec rage!

Le soir du même jour, autant pour se venger de la dédaigneuse Alice que pour l'empêcher de s'exposer encore, Evil condescendit à se plaindre à Madame Cognard—qu'il méprisait de tout son cœur—des imprudentes sorties de sa belle-fille.

Ce soir-là dame Gertrude ne dit rien; mais dans l'après-midi du lendemain quand Alice voulut sortir, ma dame Cognard se trouva près de la porte.

Jamais bouche de belle mère n'improvisa pareille se nonce. Nous.

ne la répéterons pas ; il nous faudrait tremper notre plume dans du vitriol pour en reproduire toute la virulence.

Alice n'essaya même pas de l'interrompre et garda son grand air de reine qui avait le don d'exaspérer au plus haut point la mégère. Quand à bout d'invectives et le cœur vide de venin, dame Gertrude s'arrêta épuisée, haletante de fureur, Alice lui répondit d'une voix douce et ferme :

—Je ne fais rien de blamable où je vais, madame, puisque je m'y rends à la vue de tout le monde. D'ailleurs comme le devoir d'une *bonne* mère est d'accompagner partout sa fille, libre à vous de venir avec moi !

Et, profitant du paroxysme de rage qui paralysait les mouvements de madame Cognard, Alice ouvrit la porte, sortit et se dirigea vers le bastion Sainte-Ursule où elle prit sa place et sa position accoutumées.

On était à la fin de décembre. Une couche épaisse de neige couvrait la plaine à perte de vue, en descendant vers la rivière Saint-Charles et en remontant la vallée jusqu'au pied des Laurentides. Une large bande de nuages d'un rouge violacé zébrait le ciel et se reflétait en demi-teintes sur la neige onduluse. Au fond de la vallée près du couvent de l'Hôpital-Général, et là-bas, sur les hauteurs de Sainte-Foye et près du bois de Gomin, l'on entrevoyait des taches noires qui s'agitaient en tous sens. De temps à autre un éclair flamboyait au milieu de ces masses confuses, et les bombes des assiégeants, après avoir tracé dans l'air un orbe rapide, venaient s'abattre sur la ville avec un sourd bourdonnement.

Alice, le sein gonflé de muets sanglots, suivait tous les mouvements de ces points noirs qui s'agitaient au loin.

—Où était-il, atome perdu dans l'immensité de cet horizon ? Que faisait-il ? Le reverrait-elle un jour ?

Tel était le cercle fatal et restreint où, durant de longues heures, tournait sa pensée désolée.....

Le même soir le père Cognard fit une scène à sa fille.

—J'en apprendis de belles sur votre compte, mademoiselle ! lui dit-il durement, comme ils allaient se mettre à table.

Madame Cognard s'était empressée de dénoncer à son mari les sorties *scandaleuses* de sa fille et s'était plainte à lui, en larmoyant, la digne femme, du peu de respect que lui témoignait Alice. Les femmes du caractère de dame Gertrude ont toujours des larmes à leur service. D'où les tirent-elles ? Où se trouve chez elles ce réservoir intarissable ? On n'a jamais pu le savoir.

Aux premières paroles que lui adressa son père, Alice pressentit un orage et releva la tête.

—Je crois, par ma foi, que vous devenez folle! poursuivit Cognard en haussant la voix. Aller vous exposer ainsi sur les remparts et afficher devant tout le monde votre amour insensé pour un misérable rebelle que le gouverneur a fait chasser de la ville! Eh! mais voulez-vous donc vous perdre à tout jamais dans l'esprit des honnêtes gens et de plus compromettre votre malheureux père!... Daignerez-vous au moins me répondre, Mademoiselle! s'écria-t-il, la figure empourprée et en s'animant de plus en plus.

Alice, le cœur affreusement serré, ne trouvait rien à dire.

En face de ce mutisme, la colère du père Cognard monta, monta jusqu'à la fureur, et, frappant sur la table un grand coup de poing qui fit sauter les assiettes :

—Vous ne voulez point parler! Soit! Mais je vous signifie, moi, que si vous avez le malheur de retourner sur les remparts, je saurai vous montrer quel est le maître ici! Entendez-vous!

Un second coup de poing, plus violent que le premier s'abattit sur la table où toute la vaisselle tressauta bruyamment. Il n'y a pas de pires tyrans avec les femmes que ces hommes lâches qui tremblent devant la menace d'un autre homme.

—Et puis, vociféra Cognard en terminant, vous voudrez bien traiter madame votre mère, ici présente, avec tout le respect qui lui est dû, ou sinon!...

Un troisième coup de poing appuya ces paroles.

Alice que cette colère bruyante—elle y était habituée depuis longtemps — bien loin de l'effrayer, avait ramenée à tout son sang froid, se leva, et calme, digne :

—Puisque vous l'ordonnez, mon père, dit-elle, je ne sortirai plus. Mais sachez bien ceci : c'est que d'arracher de mon cœur l'amour que j'ai voué à un infortuné, victime d'une atroce calomie—amour que vous avez d'abord encouragé, mon père—vous n'en avez maintenant ni le droit ni la puissance! Cet amour me vient de Dieu qui en fera ce qu'il voudra. Quant à madame, si elle veut être respectée, qu'elle se respecte d'abord elle-même en me traitant avec les égards qui sont dûs à votre fille.

Et Alice se retira.

Le père Cognard cassa deux assiettes, et de rage dame Gertrude éclata en sanglots spasmodiques.

Alice regagna sa chambre qui était située à l'étage supérieur et se jeta sur son lit où, tout sa fermeté l'abandonnant soudain, elle fondit en larmes.

Sa fille de chambre qui avait eu connaissance de l'altercation la rejoignit aussitôt, et s'agenouilla près du lit d'Alice en tâchant de la consoler.

Une souffrance identique rapproche les infortunés. Lisette aussi était frappée d'un amour malheureux. [Elle aimait Tranquille qui s'était volontairement exilé avec Marc Evrard. Elle s'empara de la main de sa maîtresse. Longtemps elles pleurèrent ensemble sans se dire un mot. Les douleurs muettes ne sont pas celles qui se comprennent le moins.

Il y avait plus d'une heure qu'elles mêlaient ainsi l'amertume de leurs larmes, lorsqu'on entendit craquer les marches de l'escalier. Un moment après la voix grincheuse de dame Gertrude se fit entendre de l'autre côté de la porte qu'on se garda bien d'ouvrir :

—Que faites-vous donc, Lisette? Vous n'êtes bonne qu'à flâner partout. Votre maîtresse doit avoir fini de vos services?

—Je l'aide à se déshabiller, répondit Lisette avec cette intonation sèche que savent prendre les serviteurs quand ils se savent supportés en arrière.

—Dépêchez-vous alors, impertinente, on a besoin de vous.

Et madame Cognard redescendit l'escalier en grommelant

—Tu vas m'aider à me mettre au lit dit Alice. Je suis bñisée!

Quand elle eut couché sa maîtresse, avec tous ces petits soins dont seules les femmes ont le secret, Lisette allait s'éloigner quand Alice la rappela :

—Donne-moi mon *piéchon*, dit-elle, j'ai les pieds froids comme glace.

Le *piéchon* était une invention d'Alice et qui révélait d'une manière charmante le côté juvénile du double caractère de la jeune fille.

C'était un tout petit manchon qui, du temps qu'il était neuf, avait protégé, à la promenade, les mains délicates d'Alice contre les morsures du froid. Maintenant qu'il était un peu passé, elle s'en servait la nuit pour réchauffer ses pieds froids. Et voilà comment le manchon étant devenu *piéchon*. L'expédient était neuf et le mot pittoresque.

Quand le manchon fut introduit sous les draps, Alice fourra dans l'ouverture étroite et chaudement entourée d'une ouate épaisse, ses petits pieds blancs délicatement veinés de bleu, aux ongles polis et nacrés, pieds mignons qui se blottirent dans ce réduit du veteux en palpitant comme deux tourterelles, lorsque, surprises par un vent glacé, elles accourent se tapir dans le mol édredon de leur nid.

Restée seule, Alice sentit sa pensée monter et planer dans le vague de ces rêveries profondes qui, bien que des plus noires, ne sont cependant pas sans charmes. “ La mélancolie n'est elle pas le plaisir de ceux qui n'en ont plus ? ” a dit un auteur aussi délicat analyste du cœur de l'homme que charmant écrivain. (1) Nous ne saurions la suivre dans le vol infatigable de son inquiète pensée. Qui jamais pourra suivre l'essor des rêveries d'une jeune fille, et apprécier l'immensité du trésor de dévouement contenu dans un être aussi frêle ?.....

Quelques jours plus tard eut lieu le combat de la rue Sault-au-Matlot. M. Cognard, dont nous avons raconté les mésaventures, fut rapporté chez lui sur une civière.

En le voyant tout couvert de sang Alice fut frappée d'une anxiété poignante. Car après tout elle aimait son père.

Quant à madame Cognard, elle cria, feignit de s'arracher les quelques cheveux qui lui restaient, et eut une de ces crises de nerfs que les femmes de son acabit ont rendus classiques.

Mais M. Lajust (2) chirurgien du temps, vint bientôt rassurer Alice. Après avoir pansé les deux blessures de Cognard, il assura qu'elles n'avaient absolument rien de dangereux et que son patient serait sur pied en moins d'un mois, mais qu'il s'écoulerait encore plusieurs semaines avant qu'il pût s'asseoir sur la dure.

Tandis qu'Alice, un peu consolée, regagnait sa chambre, madame Gertrude s'installait, en arrêtant bruyamment le dernier flot de ses larmes.

Alice était à peine rentrée chez elle que Lisette vint la trouver.

—Mademoiselle ! dit-elle en accourant tout essoufflée, on dit qu'une partie de l'armée des Bostonnais a été faite prisonnière. Si vous me le permettez je vais aller aux renseignements afin d'avoir des nouvelles de M. Evrard.

—Et de Célestin ? repartit Alice qui sourit au milieu de ses larmes.

Et puis avec angoisse :

—Pourvu, mon Dieu ! qu'il ne lui soit pas arrivé malheur ! Va, Lisette, et reviens bien vite !

La soubrette partit comme un trait.

Elle n'apprit que bien peu de choses en ville, sinon que tous les prisonniers américains étaient gardés au Séminaire. La brave fille, qui du reste craignait peu de se compromettre de la sorte, y

(1) Charles Nodier dans les *Proscrits*.

(2) Voyez les mémoires de P. de Sales Laterrière.

alla tout droit. Plusieurs citoyens de la ville gardaient les prisonniers. Malgré ses supplications Lisette ne put communiquer avec aucun des captifs.

Cependant elle insista si longtemps auprès de l'un des gardiens, qui était un ouvrier de sa connaissance, que celui-ci consentit à aller aux informations. Au bout d'une demi-heure d'absence, il revint avec ces quelques renseignements qu'il avait arrachés par bribes d'un officier américain qui entendait un peu le français :

Un jeune Canadien, de Québec, petit de taille et pâle, avait, au commencement du mois, pris du service dans la division d'Arnold qui, après avoir reconnu en lui un jeune homme instruit et décidé, l'avait fait officier..... Ce jeune homme avait été blessé à la jambe au commencement du combat, en même temps que le colonel Arnold. Tous deux avaient été emportés à l'Hôpital-Général..... Arnold avait promis que son jeune ami serait traité avec la plus grande attention..... Quant au serviteur du jeune officier—un Canadien aussi,—sa grande taille et sa force extraordinaire l'avaient fait remarquer de tous les Bostonnais. Il avait reçu un coup de crosse à la tête Ramassé sans connaissance sur la barricade, il avait donné signe de vie comme on le jetait parmi les morts..... Il avait alors été amené au Séminaire avec les autres prisonniers..... Le chirurgien qui avait visité sa blessure ne désespérait point de le sauver.....

Bien vite Lisette avait reconnu qu'il s'agissait de Marc Evrard et de Tranquille. Le cœur serré, mais non sans espoir, elle reprit le chemin du logis de sa maîtresse.

Comme elle traversait la grande place du marché, elle s'arrêta court, et, introduisant sa main dans la poche de sa robe, elle y chercha quelque objet dont elle reconnut aussitôt la présence avec une évidente satisfaction.

Elle changea de direction, et, d'une allure plus rapide, s'en alla frapper à la porte du docteur Lajust.

On la fit entrer. Le médecin était de retour de chez M. Cognard et se trouvait seul.

—Qu'y a-t-il à votre service, mon enfant ? lui demanda-t-il, en la reconnaissant pour l'avoir souvent vue chez Cognard dont il était le médecin ordinaire.

Lisette tira de sa poche le louis d'or que Marc lui avait fait donner par Tranquille, et le présenta au docteur.

--Veuillez donc me dire, Monsieur, fit-elle en rougissant jusqu'au front, si l'on meurt d'un coup de crosse de fusil sur la tête ?

—Cela dépend du plus ou moins de violence du coup et de la vigueur de la constitution de celui qui le reçoit, répondit en sou-

riant le médecin. Cependant je puis vous dire qu'une blessure à la tête, dont on ne meurt pas sur le champ, est rarement mortelle. On en guérit même assez vite.

—Oh ! merci ! dit Lisette qui essaya de glisser le louis d'or dans la main du docteur.

Mais celui-ci le repoussa doucement.

—N'est-ce que cela ? demanda-t-il.

—Pardon, Monsieur le docteur, reprit Lisette enhardie, mais si ce n'est pas abuser de votre bonté, veuillez donc me dire encore si une balle reçue dans la jambe fait une blessure dangereuse ?

—Diable ! s'écria M. Lajust, il paraît que le malheureux garçon auquel vous vous intéressez est joliment endommagé ! Eh bien généralement ces sortes de blessures guérissent assez facilement, pourvu toutefois qu'elles soient bien soignées.

—Merci, oh ! merci pour ces bonnes paroles ! s'écria Lisette dans une sympathique explosion de joie.

Et elle offrit de nouveau sa pièce d'or au docteur.

Celui-ci la lui rendit et lui dit :

—Non vraiment ! je l'aurais trop aisément gagnée ! Mais dites-moi donc, car vos questions ont éveillé toute ma curiosité, dites-moi donc pourquoi ou pour qui me demandez-vous cela ?

—Oh ! répondit Lisette, ceci est mon secret !

—Oh ! dans ce cas, gardez-le, mon enfant. C'est du reste le devoir d'un médecin de respecter les secrets.

Et voyant que Lisette se retirait :

—Bonjour, la belle enfant, dit en la reconduisant le galant docteur.

—Merci mille fois, monsieur, fit Lisette avec une révérence.

Elle vola plutôt qu'elle ne courut chez sa maîtresse qui l'attendait depuis deux heures avec une impatience extrême.

Nous n'assisterons pas à l'entretien de la soubrette et d'Alice, car vraiment cela mènerait trop loin.

Ajoutons seulement que lorsqu'une heure plus tard, Lisette appelée pour le service de la maison, quitta sa maîtresse fort affligée des nouvelles qu'elle venait d'apprendre, la soubrette murmura, à part soi, en descendant rapidement l'escalier :

—Je veux bien coiffer sainte Catherine si je n'ai pas vu Célestin avant quinze jours !

JOSEPH MARMETTE.

(A continuer)

LETTERS

DE LA RÉVÉRENDE MÈRE

MARIE ANDRE REGNARD DUPLESSIS
DE STE. HELENE.

(Suite)

VII.

MADAME ET TRÈS CHÈRE AMIE

Le bon accueil que vous faites à mes lettres et l'amitié avec laquelle vous avez la bonté de me dire que vous les désirez, me prouvent bien votre tendresse, pour une amie à qui vous serez toujours infiniment chère, j'ose vous assurer qu'en souhaitant avec empressement de vos nouvelles je les craignois aussi, car la longue maladie de monsieur hecquet me faisoit apprehender pour sa vie, mais vo. m'en avez mandé heureusement de bonnes nouvelles, et j'espere tout à présent pour luy, je prie N. S., qu'il acheve sa parfaite guérison et qu'il recompense votre hospitalité en vous le conservant vous éprouvé depuis longtemps ma chère amie ce qui fait loccupation de notre vocation toute notre vie, vous avez soigné des malades qui étoient d'autres vous mêmes et vos travaux ont eu du succès, je ne vous en diray pas tant des nôtres, après plus de dix mois de séjour que ma mère a fait chez nous, elle y est morte, usée de douleurs, car jusqu'à sa fin ses maux ont toujours augmenté, nos R^{ses} les plus expérimentées n'ont jamais vu personne plus digne de compassion, Dieu lui a fait expier beaucoup de fautes en ce monde et pas un de ses membres n'a été épargné un rhumatisme gouteux la privée de l'usage de ses mains et de ses pieds et luy a fait souffrir ce qu'on ne peut expliquer, ses

jambes ont enflé demesurément une a^r crevé et rendu des eaux en abondance, l'asme auquel elle étoit sujette ne la point quittée et cette toïe continuelle répondoit à toutes ses douleurs. Nous étions auprès d'elle comme les amis de Job, dans un silence détonnement, et je laisse à penser à votre bon cœur ce que les nôtres ont ressenti pendant un temps si affligeant, cependant ma chere amie grace à la divine providence no. avons eu de grands sujets de consolation, premièrement par la patience quil a plu à Dieu de donner à cette chere malade surtout les derniers mois, ou elle étoit devenue si douce et si soumise qu'elle nous a beaucoup édifiée, car son naturel extremement vif m'allarmoit dans les commencements de sa maladie par les saillies quy luy échappoient, j'ay attribué ce changement à la grande bonté de Dieu, et aux prières qu'on a faite pour ma mère dans toutes les Comtes du Canada et dans celles de France où nous avons relation, et surtout à celles de de mon frere le Jesuite qui est un grand homme de bien, si vous avez quelque liaison à Arras vo. pouvez vous en faire dire des nouvelles on l'appelle le pere Duplessis la seconde chose qui a beaucoup adoucy nos ennuis c'est la charité avec laquelle ma mere a été secourüe de toutes mes sœurs, il n'en est pas une qui n'ait paru supporter avec inclination et avec joye les fatigues qu'elle leur donnoit jour et nuit, je vous avoüe ma chere amie qu'elle m'ont blessé d'un trait dont je ne guériray jamais, ma reconnoissance ne pouvant jamais être trop grande pour des filles à qui j'ay tant d'obligation, je voudrois être en état de leur procurer tout le bien que je leur souhaite, mais helas mes desirs sont bien steriles, Dieu ma pourtant mise en situation de pouvoir leur être utile m'ayant chargée du soin de la maison a nos dernières Elections, mais comme mes talents negalent pas ma bonne volonté, je ne sçay quel avantage elles en tireront je n'ay pas cru devoir vous cacher cecy, quoy que je ne vo. le dise qu'avec confusion, priez s'il vous plait N. S. qu'il me guide dans toutes mes voyes afin que je suive toujours ses desseins et que je les accomplisse cela se fit six semaines avant la mort de ma mere qui n'est arrivée que le 29^e d'avril, mais elle ne fut point flattée de cet honneur imaginaire au contraire elle me plaignit parce quelle connoissoit mieux qu'une autre mon incapacité, j'espère qu'en bonne amie Madame vous prendrez part a mon Deüil et a ma charge, et que vous n'oublierez pas les morts, comme je vous promets de me souvenir des vivants.

Il est temps de vous parler des fléaux dont Dieu afflige le Canada, il y a quelques années que je vous mandé un incendie presque general qui avoit consumé plus de 190 corps de logis a

Montréal (1) ce printemps, la meme ville a été inondée et fort incommodée de leau qui a monté si haut que les caves étoient pleines tout y flottoit, les planchers se soulevoient, les rües étoient impraticables et plusieurs marchands ont beaucoup perdu, depuis un mois c'est un tremblem. de terre qui y jette une consternation qu'on ne peut exprimer de la pere (2) secousse qui ne dura que 2 o 3 (3) minutes plus de 300 maisons ont été endomagées, quantité de cheminées tombées, des murailles fendües, des personnes blessées, une fille tuée, des grêles de pierres qui se repandoient par tout et qui sembloient être jettées par des mains invisibles, enfin un effroy si universel que les maisons sont desertes on couche dans les jardins, les bêtes même privées de raison jettoient des cris capables de redoubler la frayeur des hommes, ons fait des confessions generales de tous côtes, les Dames ont quitté leurs paniers, les prêtres leur ont fait signer une promesse, plusieurs ont fûi, et sont venues à Quebec peur detre ensevelies sous les ruines de cette pauvre ville le facheux est que cela n'est pas fini, il n'est point de jour qu'il ne se fasse sentir, il y a des puys qui ont entierement tari, des chemins bouvervés. (4)

On doit remettre à Mr Demus une petite boëte que je vo. adresse Madame et chere amie, il y a quelques bouquets artificiels qui se font chez no. je compte plus les envoyer a Melles vos filles qu'a vous, que ces fleurs soient reçües de vous et delles comme des fruits de ma tendre amitié, vous aurez aussi du Capilaire mais tout ce que je pourois vous envoyer est peu en comparaison de ce que je voudrois pour vous mieux marquer combien sincerement je suis avec une Constante amitié et profond respect

Madame et très chere amie

Votre tres humble et obeissante servante

SR DUPLESSIS DE STE HELENE SUP^{re}

Vous me permettrez d'assurer de mes très-humbles respects Mr et Me. homasset et M. vôtre épouse et vos cheres delles., sur tout

(1) Probablement l'incendie de 1721, qui consuma 160 maisons, suivant les annales de l'Hotel-Dieu. Cf. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, 273.

(2) Première.

(3) 2 à 3.

(4) Il est assez singulier que le souvenir de ce phénomène, non moins terrible que celui de 1663, se soit si vite effacé de la tradition. Il n'en reste guère plus de trace dans nos annales. Cf. Faillon, *Vie de Melle. Mance*, II, 212,

Melle Manon et tous Mrs vos enfans, ma sœur est depositaire des pauvres elle est toute malade ne doutez point de son estime, elle est trop conforme a mes sentiments po. en manquer.

de l'hotel Dieu de Quebec 19 8^{bre} 1732

à Madame

Madame hecquet de la Cloche
a Abbeville

VIII.

MADAME ET TRÈS-CHÈRE AMIE

Je n'ai eû aucune nouvelle de vous cette année, et Monsieur Demus qui ma écrit fort succinctement, parcequ'il ne nous a rien envoyé, ne me dit pas un mot de vous, c'est en partie ce qui me rassure ma chère amie, car s'il vous etoit arrivé quelque chose de facheux, sçachant combien je vous cherais, il n'auroit pas manqué de m'en informer, je luy avois adressé po. vo. l'année dernière une petite boëte ou il y avoit trois bouquets artificiels assez beaux tels qu'on les fait icy, ou on reussit bien en cette sorte d'ouvrage, la personne que j'en avois chargée, me marque les avoir rendus exactement; mais il ne m'en parle point non plus, je ne sçay si vous en avez eu connoissance tiré moy d'inquiétude a votre sujet, et pensez s'il vous plait que quand vous manquez a me faire l'honneur de m'ecrire une année, il faut que je jeune deux ans du plaisir d'apprendre ce qui vous regarde, il me semble ma tres chère amie que vous me deviez cette fois plus particulièrement ce trait d'amitié, parceque je vous mandois la mort de ma mere et restant orpheline en Canada, n'ay je pas droit d'attendre que vous voudrez bien adoucir la peine de mon éloignement par les marques que vous pourrez me donner de votre affection, je vous les demande comme une chose qui ne peut nuire, au detachement que me prescrit ma profession vous estes trop chretienne pour me distraire, et ce qui me vient de vous médifie, et m'engage a remercier N. S. de ce que dans un siecle, ou le monde est si corrompu il vous conserve des sentiments que luy seul vo. peut donner je le conjure de les augmenter et de vous benir dans toutes vos démarches, et tout ce qui vous appartient apprenez moi je vous prie Madame des nouvelles de vôtre santé de celle de Monsieur vôtre Epoux et en particulier ce que deviennent vos chers enfans, je les recomande beaucoup a Dieu, j'espère qu'il les sanctifiera, et que la bonne éducation qu'ils

reçoivent de vous, leur attirera un grand nombre de grâces auxquelles ils seront fidèles, je m'intéresse tout singulièrement en ce qui touche Melle Manon votre aînée je luy souhaite un heureux établissement, dans l'état où Dieu l'appelle, car c'est le plus sur moyen po. se sauver et il faut souvent le prier de nous éclairer là dessus quand on est où Dieu nous veut, on y supporte bien des peines, qui deviennent douces, par l'assurance où on est que c'est la providence qui les envoie, et qu'elle les accompagne de grandes grâces pour les couronner, j'éprouve tous les jours la solide consolation que l'on goûte, quand on a suivi son appel parce que les petites contradictions qui me sont arrivées assez fréquemment et sur toute sorte de sujets, n'ont jamais pu ôter de mon âme, un fond de paix que je prise plus, que tous les succès, et les applaudissements du monde entier.

Il faut un peu vous dire de nos nouvelles ma chère amie quoy que je n'aye rien de trop curieux à vous mander, nous avons été accablées de malades toute l'année, la petite vérole a couru dans toute la colonie (1) il en est mort un nombre prodigieux de sauvages, il y a parmi eux, des nations presque détruites, les françois l'ont eüe aussy, et on compte dans les villes de Québec et de Montréal, plus de 700 personnes mortes nôtre hôpital en a été si rempli que nous avons doublé les lits pour en soulager davantage et qu'à peine pouvions nous passer dans nos sales, tout le monde vouloit venir chez nous parce qu'on y mourroit peu, en effet de plus de 500, dont nous avons eüe soin, il n'en est mort que 17, c'est comme vous voyez Madame un grand surcroit d'embaras et de dépence, on s'étonnoit de ce que nous pouvions supporter tant de fatigues, et il faut convenir que nos R^{es} ont exercé lhospitalité avec beaucoup de ferveur, Dieu veuille benir une maison où ses membres sont soulages avec tant d'empressement, en nous donnant une augmentation de vertu, c'est la plus avantageuse recompense qu'on puisse recevoir en ce monde, ce chaos n'a pas été fini, que le vaisseau du Roy est arrivé chargé de 200 malades, il a falu recommencer, c'est ainsy que ce passe nôtre pauvre vie, dans un mouvement qui me fait aspirer au repos éternel, je vois bien qu'on n'en doit attendre que la.

La santé de ma sœur est très foible et ne promets pas une longue vie il faudra encore que je la voye partir et que je reste la dernière comme la plus coupable, mon jeune frere passe en france pour se procurer de l'employ, il n'est point fixé je ne sçay ce que la providence luy garde nous sommes dans un siècle où je craind

(1) Cf. Ferland. *Hist. du Canada*, II, 446.

tout, car la corruption est a son comble, nous voyons des choses pitoyables, on no. en mande de semblables je croy que nous ne sommes proches du jugement dernier car les prédictions de N. S. accomplissent tous les jours, la charité est refroidie et il reste bien peu de foy dans le monde, tachons Madame d'en conserver assez pour profiter des événements qui peuvent contribuer à nôtre sanctification et pour nous tenir bien unies a celuy qui seul nous doit sauver, pensez je vous prie ma très chere amie a me dedomager l'année prochaine, permettez moy d'assurer de mes respects Mr hecquet, Monsr et Me homasset, et de saluer tous vos aimables enfans, particulièrement ma chere maçon que j'aime comme une autre vous même je suis avec la plus constante amitié et le plus profond respect

Madame et tres chere amie

Votre tres humble et tres obeïssante servante

Sr DUPLESSIS DE S^{te} HELENE SUP^{re}

Je vous envoie du capilaire ma sœur vous honore et vous estime autant que je vous aime je voudrais pouvoir mieux vo. le prouver n'en doutez point. De l'hôtel Dieu de Québec ce 18^e 8bre 1733

a Madame

Madame hecquet de la Cloche
a Abbeville.

IX

MADAME ET TRES CHERE AMIE

Je me console de ma perte passée, puisque je reçois le double cette année, c'est a dire deux de vos cheres lettres, dans lesquelles je reconnois toujours votre bon cœur, et vos bonnes manières, je ne sçay si je dois ou si je puis vous dire en vérité, que la continuation de vos amitiés augmente la mienne, car je la croy a un degré assez fort, pour rester a ce point, mais je puis vous assurer ma très chere amie quelle est des plus sincere et des plus tendre, ne pouvant minteresser plus que je fais dans tout ce qui vous regarde, je ressens vivement les inquietudes que vous causent les frequentes et presque continuelles maladies d'un Epoux que vous aimez avec tant de raison et d'un pere qui n'a que vous, et qui vous cheri infiniment, je vous vois dans les plus accablants travaux de lhospiti-

talité et j'admire que dans tous ces embarras d'esprit et de corps, vous ne perdiez rien de vos dispositions toutes chrétiennes, cest en effet madame le meilleur moyen de se soutenir dans les travers de la vie, rien ne les peut si bien adoucir, que de les recevoir de la main de Dieu, et d'envisager en tout l'ordre de la providence pour s'y soumettre avec resignation je ne mesure point mes croix aux vôtres, quoy que grace au Seigneur je n'en manque point, mais j'ay cet avantage qu'aussy tot que je les regarde dans ce beau jour, elles me deviennent aimables et legeres ne doutez point ma chere amie que je ne demande ardemment a ~~S.~~ S. qu'il vous secoure dans toutes vos peines, et qu'il prenne s^{on} d'une famille que vous luy avez offerte un million de fois je vous sçay très bon gré de vouloir allier ~~Melles~~ vos cheres filles a des hommes vertueux, on ne regarde aujourd'huy qu'au bien les mœurs sont comptés pour rien, quand la fortune paroît brillante mais quel malheur pour une jeune vierge d'être livrée a des gens qui sont si indignes d'elle, quelle esperance de faire son salut en se liant avec des impies, il est impossible que Dieu ne benisse pas vos intentions, et qu'il ne procure pas à ces aimables enfants d'heureux établissemens, quelques foibles que soient mes prieres elles doivent bien compter y avoir grande part, ainsy qu'a ma tendresse qui leur est acquise à plusieurs titres, que M^{lle} Manon en ait icy des assurances particuliere, je ne puis rien oublier de ce qui touche une si chere amie.

Il faut vous dire quelque chose du Canada país de croix et de souffrances, la ville de Montreal a encore été affligée d'incendie comme en 1719 (1), à l'exception qu'il y eut autrefois pres de cent maisons brulées, et que cette année il n'y en a que 49, mais des mieux bâties et des plus riches, il y en a qui tous seuls ont perdu plus de 500,000 liv. l'hotel Dieu dont les R^{ses} ne sont pas de notre ordre a été envelopé dans cet accident, ces pauvres filles n'ont presque rien sauvé, tout ce qu'on pût faire fut de tirer les malades des sales et en fort peu de temps, car le feu ne dura pas plus d'une heure et demye, on a mis les R^{ses} dans une maison d'emprunt (2), elles vont par un chemin couvert a une petite chapelle de la S^{te} Vierge (3) qui leur sert d'eglise mais elles sont obligées de traverser la rüe pour aller servir les malades dans une maison de loüage ou on a pratiqué une sale, elles ont supporté cette affliction avec beaucoup de vertu, on espere que la cour leur aidera a se retablir,

(1) 1721

(2) Propriété de M. de Montigny.

(3) Notre Dame de Bonsecours.

les habitants de la campagne se sont portés à l'environ pour les aider à se rebâtir en leur apportant des poutres des solivages des planches &c. c'est une négresse qui par malice a mis le feu chez une dame sa maîtresse (1), qui a causé tous ces malheurs elle a été accusée et convaincue de ce crime, et condamnée à être pendue, puis brûlée après sa mort, elle a été exécutée à Montréal après avoir d'elle-même demandé bien des pardons publiquement avec de grandes marques de douleur, elle est morte dans de fort bonnes dispositions. (2)

Mon jeune frère étoit passé en France l'année dernière, il est de retour depuis peu, il est arrivé dans le vaisseau du Roy qui étoit chargé de 150 malades, nous avons pu les recevoir tous, on a loué un endroit pour loger les moins malades et les convalescents, presque tous les passagers ont été frappés de ces mauvaises fièvres, mon frère les a eues, quelque jours après avoir débarqué, il est guéri Dieu merci, j'aurois eue beaucoup de joie s'il avoit pu avoir l'honneur de vous voir ma très chère amie, il est extrêmement enjoué et nos Dames de Canada ne se lassent point de luy entendre raconter, tout ce qu'il s'avise de leur dire, il nous paroît content de son voyage il a été voir mon frère le Jésuite à Arras, ou on la très bien reçu, et il a plu assez à toutes les personnes qui l'ont vu il avoit mené avec luy un petit sauvage plein d'esprit qu'il a acheté il y a quelques années, cela la beaucoup divertit, et il luy a donné des scènes fort agréables par ses petites saillies surprenantes.

Je croy ma très chère amie que vous pouvez vous souvenir de

(1) Madame Decouagne, veuve de M. Poulin de Francheville.

(2) Cette négresse, née en Portugal, avoit été achetée dans la Nouvelle Angleterre. Pour plus de détails, voir Faillon, *Vie de Melle. Mance*, vol. II, p. 219. Je trouve dans les Mss. de Sir Hippolyte Lafontaine, le texte de la sentence rendue à Montréal le 4 Juin 1734. "..... La dite Marie Joseph Angélique accusée est déclarée suffisamment atteinte et convaincue d'avoir mis le feu à la maison de la dite Demoiselle Francheville, ce qui a causé l'incendie de partie de la ville, pour raison de quoy elle est condamnée à faire amende honorable nue, en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres au devant de la principale porte et entrée de l'Eglise paroissiale de la dite ville de Montréal, où elle sera menée et conduite par l'Exécuteur de la haute justice dans un tombereau servant à enlever les immondices ayant écrit au devant et derrière avec le mot "incendiaire" et là nue teste et à genoux déclarer que méchamment elle a mis le feu et causé le dit incendie dont elle se repent et en demande pardon à Dieu, au Roy, et à justice, ce fait avoir le poing coupé sur un poteau qui sera planté au devant de la dite Eglise, après quoy sera menée par le dit Exécuteur dans le même tombereau à la place publique pour y être attachée à un poteau avec une chaîne de fer et brûlée vive, son corps réduit en cendres et icelles jetées au vent."

Sur appel interjeté au Conseil Supérieur, cette sentence fut adoucie: la coupable n'eut pas le poing coupé, et ne fut brûlée qu'après sa mort.

Mr Sarrazin medecin en ce pais fort habile homme, que vous avez vu autrefois, il est mort depuis peu fort regretté et nous laisse à la mercy de quelques chirurgiens qui ne sçavent que penser des playes, on demande fortement un medecin.

La santé de ma Sr est toujours bien felée, cependant elle agit beaucoup, et je croy que l'action contribue a la soutenir, nous avons grace a Dieu les mêmes inclinations, quoy que de naturel tres different, car elle est extremement vive, et moy fort tranquille cela ne laisse pas quelquefois de nous exercer, mais sans blesser notre union, elle vous aime et vous estime presque autant que moy, je dis presque, parce que je veux l'emporter sur elle, en ce point, et vous prier d'etre persuadée que je suis plus que personne avec une tendre amitié et un profond respect

Madame et tres chere amie

Votre tres humble et tres obeissante servante

Sr DUPLESSIS DE Ste HELENE SUP^{re}

de l'hotel Dieu de Quebec ce 16^e 8^{bre} 1734

Mille remerciements a Mr homasset de l'honneur de son souvenir et a Mr votre Epoux, je les assure de mes tres humbles respects et leur souhaite une bonne santé

X.

MADAME ET TRES CHERE AMIE

Ce n'est pas a vous a qui je dois faire des reproches quand vos cheres lettres ne viennent pas jusqu'a moy mais a Mr et à M^e Demus, qui no. envoie nos commissions sans vous avertir, et qui par la, me prive d'une de mes plus douces consolations, je n'ay absolument rien appris de vous cette année ma chere amie, et je ne suis pas peu inquiete, sçachant que Mr vôtre Epoux etoit tout malade vous me ferez bien plaisir de m'en dire des nouvelles, je scay vôtre exactitude a m'écrire, c'est pour quoy je regrette vos aimables lettres quand je ne les reçois pas, et je ne soubçonne point vôtre bon cœur de changement ou d'indifference, je prie N. S. avec toute l'affection et l'ardeur dont je suis capable de combler toute vôtre chere famille de ses graces, je cheris tous vos enfans a un point qu'il n'est aucun bien que je ne leur souhaite je demande sur tout l'heureux etablissement de M^{elles} vos filles selon les desseins que

Dieu a sur elles, qui doivent faire la regle de nos choix, j'espere que la divine providence en prendra un soin particulier, vù qu'en naissant ils luy ont [ete] offerts par une mere des plus chretienne, vous m'avez déjà mandé ma chere amie que vous aviez un fils marié a Amiens, j'apprend que mon frere le pere Duplessis y va faire des missions, je vous prie d'informer Mr vôtre fils, de l'étroite liaison qui est entre nous, afin quil fasse connoissance avec mon frere, dont on no. escrit beaucoup de bien, c'est un homme plein de zèle dont Dieu beni les travaux abondamment nous n'en avons point eù de lettre cette année, ce que j'ay peine à luy pardonner.

Ma Sr de l'enfant Jesus est fort incommodée elle a craché le sang presque tout lété, avec une foiblesse extrême, elle est mieux depuis quelques jours, mais c'est une santé si felée, que je ne puis croire qu'elle vive longtemps, Dieu me reserve cette croix, on ma prédit que j'enterrerois toute ma famille, je me porte mieux que jamais, quoy que je ne sois pas exemte de beaucoup de peines, le fardeau dont je suis chargée en traine toujours quantité apres soy, pourvu quelles servent a ma sanctification, et a celles des autres, j'en suis contente mais ma crainte la plus ordinaire, est d'aprehender de mettre obstacle au bien d'autruy, que je ne procure que foiblement quoy que je le desire beaucoup.

M^{sr} nôtre Evêque qui vint de france il y a un an (1), y repasse cette année, parce que Mr levêque de limoge a fait saisir tous les revenus de l'abbaye de Benevent anexée a levêché de Quebec qui par la se trouve aujourdhuys sans rente (2), il faut esperer que le Roy remediera a cela, il a deja po. premier dedomagem. donné une gratification de mille écus a M^{sr} on ne sçay s'il reviendra en Canada il parle d'une manière à faire croire qu'il a d'autres vües, nous nous recommandons a Dieu qui voit ce quil nous faut, et qui a le pouvoir de faire tout ce quil veut M^{sr} nous a fait assez d'honetetes quoy qu'on ne l'accuse pas d'aimer trop les Comtes, il vient de nous faire présent d'un tableau sans prix qu'il a apporté de Rome, c'est une nativité de N. S. qui est admirablement belle.

Vous me permettez s'il vous plait ma tres chere amie d'assurer de mes respects Mr homasset et M^e son Epouse M^r hecquet a qui je

(1) Mgr. Dosquet avait fait en 1733, un voyage en France, d'où il revint avec le titre d'évêque de Québec. Il y retourna en 1735, comme dit la Mère Duplessis, et se demit de son évêché en 1739. Mais il continua toujours à s'intéresser à l'église du Canada, surtout dans les premières années qui suivirent la conquête. La Propagande le consulta plus d'une fois dans ces temps difficile.

(2) Cf. Langevin, *Deuxième Centenaire*, p. 320.

souhaite une parfaite santé, et de salüer tous vos chers enfans particulièrement M^{lle} manon, je les loge tous dans mon cœur et vous Madame plus que personne soyez en aussy persuadée que de la sincérité avec laquelle je suis tres respectueusement

Madame et tres chere amie

Votre tres humble et tres obeissante servante

S^r DUPLESSIS DE S^{te} HELENE SUP^{re}

de lhôtel Dieu de Quebec ce 17^e 8^{bre} 1735

a Madame

Madame hecquet de la Cloche

a Abbeville

(A continuer.)

L'AMÉRIQUE AVANT CHRISTOPHE COLOMB

(SUITE)

VII.

Après avoir exécuté cette inscription, Thorfinn partit avec un chargement de bois et se rendit d'abord dans le Straumfiord, où l'on croit qu'il avait laissé une petite colonie.

De là il se dirigea vers le sud avec une partie seulement de ses hommes, dans le but d'explorer le pays. Il est tout probable qu'il remonta le Potomac.

A son retour, il tenta une excursion au nord, pour retrouver Thorhall; longea les Furdustrandir, atteignit le cap Cod, et jeta l'ancre, un peu à l'ouest, à l'embouchure d'une rivière. Il ne put découvrir les traces de son compagnon.

A cet endroit du récit, l'auteur de la Saga de Thorfinn rapporte qu'un des explorateurs fut tué sur cette rivière par un *unipède* ou *monocôle* (n'ayant qu'une jambe). "Nos hommes, c'est la vérité pure, ont poursuivi sur le rivage un monocôle; mais, d'une course rapide, cet homme merveilleux s'est dirigé vers la mer: Entends-tu, Karlsefn?" Et il ajoute qu'après cette apparition, Thorfinn s'empressa de revenir dans le Straumfiord.

Il ne faudrait pas être trop sévère pour l'auteur de ce récit, véritable conte drôlatique. Rappelons-nous qu'Hérodote, avec toute sa science, admettait l'existence des *monophtalmes*, hommes n'ayant qu'un œil, et relisons cet extrait du journal de Jacques Cartier :

"Quand le capitaine fut adverty du grand nombre de gens qui estoient audict lieu, ne scavoit à quelle fin, se deslibera leur jouer finesse. Et prendre leur seigneur Taignoagny, Dom

“ Agaya et des principaulx. Aussi qu'il estoit bien deslibéré de mener le dict seigneur en France pour cōpter (*conter*) et dire au Roy ce qu'il avoit veu es pais Accidentaulx, des merveilles du monde. Car il nous a certiffié avoir esté à la terre de Saguenay en laquelle y a infini or, rubis et aultres richesses. Et y sont les homes blancs comme en France et accoutrez de dras de laynes, Plus dict avoir veu autre pays, ou les gens ne mentent poinct, et ne ont point de fondement, et ne digerent point, ains (*mais*) font seulement eaue par la verge. Plus dict avoir esté en autre pais de Picquemyans et autres pais, ou les gens n'ont qu'une jambe. Et autres merveilles lôgues à racompter. Ledict seigneur est homme ancien, et ne cessa jamais d'aller par pais, depuis sa congnoissance, tant par fleuves, rivieres que par terre (1).”

Si, au seizième siècle, ces fables burlesques étaient accueillies par les hommes sérieux, à plus forte raison s'explique-t-on qu'elles aient trouvé place dans les chants islandais du onzième siècle.

Revenu dans le Straumfiord, Thorfinn se félicita d'une expédition qui lui permit de constater que les terres du Nord formaient un même continent avec le Vinland ; cette découverte donnerait à l'avenir plus d'assurance aux marins qui visiteraient ces parages. Il s'embarqua pour le Groënland au printemps suivant, afin d'échapper aux discordes soulevées dans sa colonie par les célibataires, qui demandaient la promiscuité des femmes. Il toucha en passant au Markland, où il s'empara de deux enfants esquimaux, qu'il fit baptiser plus tard après leur avoir appris la langue du Nord. “ Ces enfants leur dirent qu'il y avait, au-delà de leur pays, une contrée habitée par des hommes vêtus de blanc qui parlaient très-fort et portaient des morceaux d'étoffe fixés à de longues perches.” On pense qu'il s'agissait de l'Irland-it-Mikla, ou Grande-Irlande, c'est-à-dire, selon Rafn, la Floride, la Géorgie, les Carolines et la Virginie d'aujourd'hui.—Nous parlerons plus loin des expéditions des Irlandais dans ces régions.

Thorfinn eut une heureuse traversée, et se rendit en Norvège pour vendre ses bois américains. On le reçut partout avec les plus grands honneurs. En 1016 il s'établit en Islande à Glaumbaë, où il passa le reste de ses jours.

Biarn mit à la voile quelques jours après le départ de Thorfinn ; mais il ne revit pas les côtes du Groënland. Son navire fut attaqué

(1) *Bref récit et succincte narration de la Navigation faite en MDXXXIV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux Isles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres.* Paris, Tross, 1863, fol. 40.

par le taret, espèce de mollusque vermiforme, qui en perfora la coque d'une manière irrémédiable. Un bateau de sauvetage pouvant contenir la moitié de l'équipage fut mis à la mer, et l'on tira au sort à qui devrait y descendre. Biarn fut de ces derniers. Mais alors se passa une scène caractéristique.

Il allait s'éloigner avec ce bateau, lorsqu'un jeune islandais que le sort n'avait point favorisé, lui dit : " Biarn, est-ce que tu vas me laisser ici ?—Il m'est impossible de faire autrement.—Ce n'est pas ce que tu me promis quand je partis avec toi de l'Islande, de la maison de mon père.—Je ne vois pas comment remédier à cela ; toi, vois-tu un moyen ?—Oui, et un bien simple : viens ici à ma place et j'irai à la tienne.—Soit, répond Biarn, car je m'aperçois que tu tiens beaucoup à la vie et que l'approche de la mort t'épouvante." Il donne alors sa place au jeune homme, et le navire ne tarde pas à disparaître dans les flots.

Quelques années après la mort de Thorfinn, sa veuve, Gudrida, fit un pèlerinage à Rome. On ne peut présumer qu'elle ait gardé le silence sur ses voyages, et Rome dut s'intéresser vivement à des découvertes qui pouvaient étendre si loin le domaine de l'Eglise. Cependant il ne reste dans l'histoire aucun vestige des récits qu'elle a pu faire.

De retour en Islande, elle entra dans un couvent construit à sa demande par son fils ; elle y mourut simple religieuse.

Dans la descendance de Thorfinn Karlsefn et de Gudrida, on compte trois évêques, plusieurs princes islandais, l'historien Snorre Sturleson, et Magnus Stephensen (1), juge supérieur de l'Islande, mort en 1833.

VIII.

Nous touchons au terme des récits qui nous restent des expéditions scandinaves en Amérique au XI^e siècle. En 1012, Thorvard, avec sa femme Freydisa, sœur de Leif, qui avaient fait partie de la première colonie de Thorfinn, et deux chefs islandais, Helge et Finnborge, entreprirent une expédition commune au Vinland. Ils arrivèrent heureusement à Leifsbudir. Mais Freydisa était une de ces femmes maudites pour qui le crime semble être un besoin : à force de mensonges et de calomnies, elle persuada à son mari de s'emparer des deux chefs islandais. Elle les fit égorger aussitôt ;

(1) Rafn, *Antiq. Amer.*, table généalogique.

puis elle tua de sa propre main les cinq femmes qui se trouvaient dans leur bande.

Elle retourna au Groënland avec son mari l'année suivante.

A l'extrémité de Fall-River, dans le Massachussets, à l'endroit même où se trouvait Leifsbudir, on a trouvé, en 1831, dans un banc de sable, plusieurs squelettes, divers instruments, des parures en bronze et des fers de lance. Ces objets sont semblables à ceux d'origine scandinave découverts antérieurement dans le Groënland et l'Islande : il se peut donc que ces squelettes soient ceux des victimes de Freydisa. Cependant la *Société royale des Antiquaires du Nord* a fait une restriction quant aux objets trouvés sur l'un des squelettes, et a suspendu sa décision.

Après cela, il nous faut arriver à l'année 1356 pour trouver, dans les annales de l'Islande, la mention de quelque voyage en Amérique. A cette date (1), on constate très-brièvement que neuf années auparavant un petit navire groënlandais, portant dix-sept hommes, et venant du Markland, avec été jeté par la tempête sur les côtes de l'Islande.

Or les antiquaires remarquent que si les communications n'avaient pas été fréquentes avec l'Amérique, l'arrivée de ce navire aurait créé une émotion dont on retrouverait la trace dans les annales islandaises. Le peu d'importance que le chroniqueur attache à ce fait, de l'avis de Rafn, Gravier, d'Avesac et Kohl, est une preuve que les rapports entre l'Islande et l'Amérique étaient alors habituels.

Il est certain, dans tous les cas, que les découvertes des Normands étaient connues à cette époque dans le nord de l'Europe. Le chanoine Adam de Brème (directeur des écoles de Brème en 1072) en recueillit le récit à la cour du roi de Danemark vers le milieu du onzième siècle, et il en fait mention dans sa précieuse *Historia Ecclesiastica*, p. 151.

Voici en outre un chant feroëde, cité par Humboldt et Rafn, et dont nous empruntons l'analyse à Gravier :

“ Finn Pulcer, fils d'Ulvus, gode d'Upland, vient demander en mariage la belle Ingeborga, fille d'un roi d'Irlande. Celui-ci le trouva de naissance trop modeste pour en faire son gendre. Pulcer, blessé de ce refus, répond par des injures et finit par provoquer le roi et ses gardes. Une lutte s'engage ; il se défend avec la plus grande énergie. Accablé par le nombre, il est lié et mis en prison.

“ Ingeborga ne partage pas l'avis de son père. Trouvant Finn

(1) Rafn, p. 264.

jeune, grand, beau, plein d'audace, elle s'éprend pour lui d'amour et supplie son père de lui rendre la liberté. Sa prière ayant été repoussée, elle informe Holdan, frère de Finn, de ce qui se passe.

“ Holdan vient en Irlande, assiège le roi, le brûle dans sa demeure et délivre son frère.

“ Pulcer, aussitôt libre, présente sa demande à Ingeborga. Celle-ci l'agrée, mais à la condition qu'il combattra victorieusement trois rois du Vinland.

“ Les deux frères partent..... Ils rencontrent ceux dont la belle irlandaise demandait la mort. Deux tombent sous les coups de Pulcer, mais il tombe sous ceux du troisième, qui lui-même est tué par Holdan.

“ Holdan revient en Irlande et demande le prix de la victoire —Pulcer mort, lui dit Ingeborga, je ne puis aimer personne.— Holdan persiste. Elle dort une nuit sur son sein, mais, brisée par la douleur, elle expire avant le lever du soleil. Holdan termina ses jours dans la tristesse.”

Ce n'est là qu'une fable, sans doute, mais cette fable prouve au moins que l'on connaissait l'existence du Vinland.

Mais ce ne sont pas les seules expéditions dont les antiquaires possèdent des preuves : nous allons en constater d'autres en remontant de nouveau au dixième siècle.

OSCAR DUNN.

(A continuer.)

ETUDE SUR L'ART.

Il n'est personne qui, en présence d'une peinture, œuvre d'un maître, ne se soit senti touché de la même émotion qui guidait la main du peintre.

Que ce fut un de ces naïfs essais du moyen âge, tout transparents de foi ; que ce fut une de ces toiles historiques replaçant sous les yeux dans toute son énergie le drame émouvant d'un fait passé, depuis longtemps échappé de la mémoire ; que ce fût un paysage aux larges horizons et dont la solitude empourprée des derniers rayons du soleil semble peuplée de solitude et de silence ; ou bien une scène d'intérieur dont un peu de lumière pénétrant par une fenêtre entr'ouverte et quelques meubles épars font tous les frais : L'esprit s'est senti attiré, saisi, entraîné hors du réel et a cédé, pendant quelques heures peut-être, à l'attraction des idées nouvelles que ce tableau a fait naître.

Quel est ce pouvoir qui s'impose d'une manière si complète ?

La réalité ne nous eût point impressionné si profondément. Une peinture n'est donc point la reproduction exacte de la nature ? Qu'ajoute donc l'artiste à sa copie du réel pour la rendre plus attachante aux yeux, plus parlante à l'imagination que la réalité même ?

Cette impression si vive que nous ressentons, ce dégagement si complet du présent, ce pouvoir si entier sur notre esprit : C'est la manifestation de l'art.

L'art, sa nature, ses moyens d'action et l'influence des idées du temps sur l'inspiration de l'artiste forment un sujet plein d'intérêt, puisque l'histoire de l'art et ses périodes de grandeur font partie de l'histoire du monde et coïncident avec les grandes époques où le génie humain brille de l'éclat le plus vif.

De deux parties bien distinctes se compose la vie de l'homme : L'une, la vie matérielle. Jeté nu sur une terre nue, quelle lutte n'a-t-il pas eue à soutenir pour arriver à l'état actuel ? Il faut encore

qu'il pourvoie à sa nourriture, à son habillement, qu'il se défende contre l'intempérie des saisons, la disette et la maladie. Pour cela, il travaille, laboure, navigue, exerce les diverses sortes d'industrie et de commerce. La nécessité de se protéger a formé les associations de famille et les états. Il a établi des magistrats, des lois, des armées. Voilà la vie matérielle, la vie du corps.

L'autre, la vie supérieure. Cette faculté de l'esprit humain de se dégager entièrement de la matière pour s'élever à la contemplation pure du beau et du vrai ; le retour sur lui-même, la recherche de son origine, la recherche des causes permanentes desquelles son être et celui de ses pareils dépendent, l'harmonie des lois qui le gouvernent ; l'ensemble des phénomènes physiques et moraux qui le protègent, et surtout la foi en l'existence, par delà le monde visible, d'un premier principe profondément distinct de tout ce qui passe, cité divine et céleste où est l'origine, le modèle et la fin de la cité d'ici-bas.

Voilà la vie de contemplation, la vie de l'âme.

Pour exprimer cette vie de contemplation, l'homme a deux moyens.

Le premier : la science, qui dégageant les lois et les causes fondamentales, les exprime en formules exactes et en termes abstraits.

Le second : l'art, lequel exprime les mêmes causes, les mêmes lois d'une façon sensible, non plus à un petit nombre d'hommes spéciaux, en s'adressant seulement à la raison, mais encore aux sens et au cœur de l'homme le plus ordinaire ; privilège de l'art d'être à la fois supérieur et populaire et de manifester ce qu'il a de plus élevé et de le manifester à tous.

L'art, dans l'acception la plus complète, est, dit-on, la représentation de l'absolu, du général, ou en d'autres termes, de l'idéal. L'idéal c'est le beau. Mais le beau, en dehors de sa source qui est Dieu, est relatif : Le beau visible, matériel du paganisme n'est point le beau moral du chrétien.

L'art ne serait-il pas plutôt : l'ensemble des moyens expressifs par lesquels les sentiments humains se propagent, par voie d'imitation ou de sympathie ?

Dans sa manifestation quelle qu'elle soit, l'art, en même temps que la pensée, transmet la passion, c'est-à-dire une certaine émotion organique qui accompagne cette pensée, et l'organisme du corps susceptible de modifications internes met ainsi la violence de la chair elle-même au service de l'esprit. Ainsi cette émotion sentimentale qui crée la faculté d'imitation chez l'artiste provoque la sympathie chez l'admirateur de son œuvre.

Contentons-nous de cette définition de l'art qui convient aux manifestations que nous avons à examiner.

Quels sont les procédés que l'art emploie pour se manifester à nous.

Nous sommes en présence d'un tableau, d'une statue ou d'un poème, trois manifestations de l'art qui ont un caractère commun, celui d'être plus ou moins des arts d'imitation.

En effet, l'imitation semble être leur caractère essentiel. Une statue a pour but d'imiter un homme vivant ; un tableau de figurer des personnages réels, avec des poses réelles, un intérieur de maison, un paysage tel que la nature nous en offre à chaque pas ; Un poème, un drame nous représente exactement des actions, des paroles réelles et doit faire circuler la vie, le mouvement, la passion dans les personnages qui se meuvent devant nous.

Cela est si vrai, que si la représentation s'écarte du réel et ne nous met point en présence de personnages vivants, de sentiments et de passions réellement humaines, nous disons au Sculpteur : Votre homme est mal bâti, il boite et ses bras sont trop longs ; au peintre : vos personnages ne vivent point, le coloris est faux, la perspective est mauvaise ; à l'écrivain : jamais de telles actions n'ont eu lieu, jamais de telles passions on de tels sentiments n'ont agité le cœur de l'homme.

S'il en était ainsi, si l'imitation servile était le but de l'art, soit en sculpture, en peinture ou en littérature, la plus haute expression de l'art serait en sculpture, le moulage d'un corps vivant ; en peinture, la photographie, et en littérature, les procès criminels et les procès-verbaux des coroners ! Mais le moulage d'un corps, quelque beau qu'il fût, ne parlerait guère à nos sentiments élevés. La plus belle photographie laisse toujours à désirer ; et, pour quelques mots vrais, quelques traits de naturel, que de mots vides et de vulgarités, la sténographie nous forcerait à lire.

Ainsi la copie, la reproduction de la nature n'est point suffisante, puisque, aussi exacte qu'elle soit, elle reste inférieure au modèle comme exécution et surtout sans prise sur nos sentiments élevés.

D'ailleurs, une statue est-elle une imitation de la nature ? Une statue est d'une couleur unie soit celle du bronze ou du marbre et de plus, les yeux sont sans prunelles ; Et pourtant une belle statue est le comble de l'art.

La peinture : Un tableau reproduit-il la nature telle que nos yeux l'aperçoivent ? Sur une surface plane, la peinture groupe des personnages ; Les lois de la perspective doivent être respectées,

certaines objets sont laissés dans des teintes sombres tandis que d'autres sont placés en pleine lumière de façon à acquérir plus de relief ; et c'est de l'harmonie entre ces différents tons lumineux que naît cette clarté factice qui nous semble empruntée. Une peinture doit être vue sous le même jour qui éclaira l'artiste, et l'étendue d'une toile dépasse bien souvent ce que l'œil de l'homme eût pu embrasser dans la nature.

En littérature, n'en est-il point de même ? Loin de copier la conversation ordinaire, la tragédie altère la parole humaine, les personnages s'expriment en vers ! et c'est cette altération du langage ordinaire qui communique à l'œuvre son accent incomparable qui semble élever l'esprit au dessus des vulgarités de la vie journalière et fait reparaître devant nos yeux les héros des anciens jours.

L'imitation servile n'est donc point le but de l'art : ce qu'il lui faut reproduire, c'est le caractère général de l'objet, sa structure, sa composition, et l'art acquiert ainsi un caractère plus élevé, il devient une œuvre d'intelligence et non plus seulement de la main ; conserver au modèle son identité, manifester le caractère capital, la manière d'être essentielle à l'objet, voilà ce que demande l'art.

Ce caractère fondamental qui existe dans le modèle est pour ainsi dire entravé par l'intervention d'autres causes ; Il faut le génie de l'artiste pour le mettre en saillie, il faut cette perception fine du peintre ou de l'écrivain pour saisir le caractère dominant de telle faculté dans l'objet, pour amoindrir et atténuer les autres facultés et donner tout le relief au caractère essentiel pour le rendre prépondérant.

Voyez le sculpteur devant un visage, qu'il s'efforce de reproduire : Sur cette face humaine profondément labourée, les lignes rompues, les sillons que les passions ont creusés se croisent et se heurtent ; Ici, les muscles se sont contractés ; Là, ils se sont affaissés ; les lèvres ont perdu la douceur du sourire et ne connaissent plus que la hauteur du dédain ou la sécheresse de l'amertume :

Les yeux, qui jadis rendaient flamme pour flamme, se sont enfouis sous l'arcade sourcilière comme pour cacher les convoitises de l'ambition. Sur ce front autrefois si pur, la persistance d'une idée a creusé les tempes et amoncelé ces saillies et ces replis que sépare au milieu du front cette ligne profonde, que les pensées même les plus tendres ne peuvent effacer. Dans cette confusion de penchants, de passions contradictoires, la perception spontanée du sculpteur a saisi le caractère capital. Ses mains pétrissent l'argile, et bientôt le visage apparaît. C'est bien le même homme, ce sont bien ses traits ; mais au lieu de ce mélange confus de

tendances si diverses que nous ne pouvions lire, se dégage dans toute sa puissance; le caractère dominant de ce qui fut le mobile de la vie.

En peinture il en est de même. Si le travail est plus complexe, l'unité n'en est pas moins la règle.

Le sujet principal est en pleine lumière au centre de la toile. Autour, se pressent les personnages accessoires, qui sur un plan plus éloigné, moins éclairé, servent, par le contraste des couleurs, par la diversité des poses, même par le moins de fini des détails, par les masses d'ombres de l'avant plan, à concentrer l'attention, le regard, sur la figure du centre. De cette harmonie d'ensemble, où tout concourt à la mettre en relief, l'idée prédominante se fait jour et le tableau devient une page intelligible à tous les esprits.

Une tragédie, un drame, ne nous donne rien de plus. Cette unité de lieu, cette action qui se déroule peu à peu, ces comparses plus ou moins effacés, ces nombreux incidents, l'exagération même de certains traits, cet intérêt qui grandit à mesure que le drame se précipite; tout tend à concentrer sur les principaux personnages l'attention et l'esprit. En eux, se résume l'action et le dénouement vient bientôt mettre en évidence l'idée grande, le caractère généreux que le génie du poète a voulu reproduire.

Une œuvre d'art est donc la manifestation d'un caractère essentiel du sujet reproduit, en le dégageant plus clairement qu'il ne l'était dans l'objet réel. L'artiste, avec l'éclair de ses perceptions, a été frappé dans l'objet d'un certain caractère: il élague les traits qui le cachent, choisit ceux qui le manifestent, corrige ceux dans lesquels il est altéré et son génie ou son inspiration groupe alentour le cortège des idées accessoires, les façonne, les métamorphose, et s'en sert pour manifester dans l'objet ainsi transfiguré, sa manière propre de percevoir le beau, son idéal.

C'est donc l'idéal de l'artiste qui nous frappe dans une sculpture, un tableau ou dans une œuvre littéraire.

Preions par exemple la peinture religieuse.

Quinze à vingt faits, peut-être, de l'Écriture Sainte forment le catalogue des sujets reproduits. Toutes les écoles de peinture les ont abordés, mais avec quelles variétés de conception! C'est le même sujet qui a tenté la foi naïve des Préraphaélites Raphaélites, l'enthousiasme sombre de l'école espagnole, l'admirable couleur de l'école italienne et la sensualité brillante de l'école flamande. Quels chefs-d'œuvre ces différentes écoles n'en ont-elles point tirés! Toutes se créant un idéal différent, exprimant un caractère particulier, laissant à l'avenir une interprétation nouvelle du beau éternel, dont l'art nous révèle ainsi les formes si variées.

En littérature, il en est de même. Le sujet par excellence a été et sera toujours le même ; ce sujet toujours ancien et toujours nouveau, la passion qui s'éveille, aux premières heures de la jeunesse, au moment où l'âme et les sens s'épanouissent au souffle d'une vie nouvelle, où nous sentons le besoin d'aimer le bon sous l'image du beau. Que de poèmes, que de livres n'a-t-elle point inspirés ! Et c'est néanmoins toujours avec la même ardeur que nous dévorons les livres nouveaux qui la peignent.

Ces interprétations si différentes d'un même sujet à diverses époques forment une partie importante de l'histoire du monde où tout se tient et s'enchaîne. Nous y voyons de quelle façon les esprits étaient impressionnés, à quels sentiments ils étaient accessibles, et l'artiste, quelque minime qu'ait été son œuvre, devient à nos yeux le représentant des idées au milieu desquelles il a vécu. Eut-il exprimé dans son œuvre un idéal étranger aux sentiments de son époque, il n'eut point été compris, et son œuvre ne fut point parvenue jusqu'à nous.

De là cette intimité si grande entre le génie de l'artiste et celui de son temps, cette intuition si parfaite du milieu dans lequel sa vie s'est écoulée, qui lui permet d'en reproduire les instincts tout en idéalisant son sujet.

A cette influence du temps, des idées, des croyances, l'artiste ne peut point se soustraire. Les idées sont mêlées à l'air que nous respirons, le vent les charrie et les sème à tous les points de l'horizon, et quoiqu'on fasse, si loin que l'on se tienne à l'écart, on s'en pénètre, on s'en imprègne, on est toujours enfant de son siècle.

Les grandes époques de l'art coïncident-elle avec celles de l'histoire ou plutôt ne sont-elles point inséparables ?

A cette période si sombre de l'histoire de l'Europe, qu'on appelle le moyen-âge, la féodalité possédait la terre et ses habitants : le onzième siècle compte quarante années de famine et dans la misère générale, la peste, la lèpre, les épidémies emportaient ceux des habitants que le joug du servage épargnait.

Quels sentiments, un pareil état de choses si prolongé, si violent, devait implanter dans les âmes ! d'abord l'abattement, le dégoût de la vie, la mélancolie noire. Le monde n'était qu'un abîme dont on cherchait à sortir, les cloîtres se peuplaient d'âmes fatiguées de la lutte et des rois eux-mêmes y cherchèrent le repos. La tristesse de la vie, le désespoir habituel et les besoins infinis de tendresse engendrèrent le mysticisme. Le corps fut considéré comme un haillou qui seul retenait l'âme dans ses élans vers Dieu et bercé

entre l'infini de la terreur et l'infini de l'espérance, l'homme se complaisait dans la peinture des gouffres de flammes et de l'enfer éternel, dans la conception des délices ineffables du Paradis rayonnant.

L'architecture gothique parut. Les formes antiques ne suffisaient plus à un sentiment nouveau, il fallut créer l'ogive. A des âmes qui dédaignent la terre, il fallut des nefs à hauteurs prodigieuses, des tours qui parussent toucher le ciel, des formes particulières qui fussent elles-mêmes un symbole désignant quelque mystère auguste. C'est bien là le temple où l'âme trouve à nourrir sa mystique ferveur. La peinture, alors dans son enfance, a des visages impossibles qui ont la placidité monotone d'une vie immobile conservée comme une pâle fleur à l'ombre du cloître. Les corps atténués disparaissent sous les chapes et les robes rayonnantes.

N'est-ce pas transporter dans l'art la réalité des faits : aux âmes attristées, accablées de cette misérable vie si tourmentée, il fallait une allégorie de pierres, d'édifices, tourmentée comme leur propre existence et l'artiste, architecte ou peintre, vivant dans ce milieu de misère, laissait dans son œuvre aux siècles futurs une reproduction exacte des maux qu'il avait traversés, comme de la foi qui l'avait soutenu.

Les temps s'adoucirent, les peuples se rattachèrent à l'espérance, le style ogival se modifia, s'embellit et se para d'ornements et de dentelles de pierre que la tristesse des jours passés eut repoussés. La peinture, sous cette influence, reproduisit les saintes figures avec plus de naturel et de vérité. Fra Beato Angelico de Fiesole et les autres religieux qui vécurent à l'ombre austère des cloîtres de Ste. Marie à Florence laissèrent, dans les fresques, dont ils ornèrent leur couvent, le témoignage de leur foi si naïve. La foi seule inspirait ces moines de St. Dominique, qui ne peignirent qu'à genoux les traits de la madone, la foi la plus sincère, la plus profonde.

Heureux les peintres du moyen-âge dont les œuvres, après cinq siècles, éveillent dans d'autres âmes les mêmes émotions qui agitaient les leurs, et les animent de la même foi, comme on retrouve dans le courant d'une eau limpide les scènes de la nature et les images du ciel qui s'embellissent en se réfléchissant.

Quelques siècles après, Byzance était tombée. La science et la philosophie de l'Orient trouvent en Italie un refuge hospitalier. Les Médicis ouvrent aux savants leurs palais, aux manuscrits leurs bibliothèques, et le monde chrétien se relie à l'antiquité du monde païen.

Ce retour littéraire aux écrivains de la Grèce et de Rome devait

ramener également les arts à l'imitation des monuments et des statues antiques; on tira de l'oubli les ordres de l'ancienne architecture grecque et romaine, on ramena les lignes de l'ogive, à la sévérité de l'angle droit et de l'arcade; on substitua le dôme romain ou byzantin au cône gothique. La révolution commence par l'architecture. La peinture aussi se transforme.

Quel spectacle que ce commencement du 16ième siècle, car un siècle ne commence pas toujours dans l'histoire de la civilisation et des peuples avec le nouveau millésime! En 1492: à l'Orient, Bajazet II consolide sa puissance sur le Bosphore, à l'Occident Ferdinand le catholique et Isabelle complètent l'Espagne morale et politique par la prise de Grenade et l'expulsion des Juifs; pour l'Europe enfin, Christophe Colomb découvre le Nouveau-Monde. Jules II va porter la tiare et commencer les fondations de St. Pierre, que Léon X, héritier du goût des Médicis pour les arts, achèvera.

La phalange des maîtres se prépare à commencer son œuvre immortelle. Donatello reproduit les statues antiques, Ghiberti coule en bronze ses portes que personne n'a égalées, Léonard de Vinci est à Milan, Michel Ange à Florence fait sortir ses premiers faunes et ses premiers silènes du marbre, préludant à ses travaux gigantesques. Enfin, au fond de l'Ombrie, dans la petite ville d'Urbin, un enfant de douze ans, Raphaël Sanzio essaie son crayon enfantin.

Quelle grandeur immortalise ce siècle de Léon X! L'art dans toutes les branches a retrouvé son éclat et l'antiquité oublie le triomphe des barbares dans cette restauration de son génie, c'est bien l'époque de la renaissance!

Quelle puissance dans le pinceau des maîtres qui reproduisent les traits ineffables du Sauveur du Monde! Son origine céleste éclate bien plus encore dans la majesté de son port, dans sa taille élevée, dans sa pose haute et fière, que dans ce cercle de lumière hiératique qui entoure son front. Ce sont tous les caractères essentiels de la beauté. Et cependant, devant ces chefs-d'œuvre ou tant de mains habiles ont animé, varié les types et les groupes jusque-là roides et compassés, mais que consacrait la Religion; dans ces chefs-d'œuvre, ou les profondeurs de la foi se fixent et se matérialisent dans le fini des contours, le sens mystique disparaît et se fond dans la grâce humaine; les mystères de la foi se dérobent sous les plis savants de tant de riches draperies; on est saisi d'admiration, mais non de respect, on contemple: mais on n'adore plus.

Il faut le reconnaître : le beau des grands maîtres du 16ième siècle n'est point le reflet de Dieu, il n'est que l'éclat de lui-même.

Chercherons-nous en France, cet épanouissement simultané de la grandeur du pays et de la grandeur des arts ? Loufs XIV enfant succède à son père, la bataille de Rocroy ajoute une nouvelle gloire à la renommée de Condé, Corneille inspire à la Cour les nobles sentimens dont ses tragédies sont pleines, Descartes, de retour de sa campagne en Bohême, publie sa Méthode, Pascal achève ses découvertes sur la nature, Fermat agrandit le champ des Mathématiques et condense la jurisprudence française, Le Puget, Poussin rapportent d'Italie les grandes traditions de l'art.

Quelle splendide ouverture d'un règne que cette année 1642 ! A la gloire des armes, à l'abaissement de la maison d'Autriche, à la prépondérance de la France correspondront la gloire des lettres, la splendeur des édifices, la grandeur de l'école Française.

Et pour que le parallélisme ne cesse pas ; les tristes dernières années de ce long règne que la gloire déserta, s'écouleront dans la stérilité et l'abandon des lettres et des arts.

Ne poussons point plus près de nous la recherche des liens intimes de l'histoire et de l'art : Les faits parlent d'eux-mêmes et les déductions sont faciles.

L'idéal de l'art est le Beau dans toutes ses manifestations ; plus ce Beau se sépare de la matière, plus il se rapproche de sa source, plus l'idéal de l'artiste est élevé.

On dit que jamais la Littérature n'a eu plus de finesse d'observation, ni un langage plus flexible, que jamais la main du peintre n'a été plus ferme, plus habile, plus intelligente qu'aujourd'hui, et que jamais les artistes n'ont plus manqué d'inspiration.

Etudions l'histoire de notre temps, l'incertitude de sa marche et de ses tendances, mesurons la distance qui sépare l'idéal matérialisé, terre à terre de l'artiste de la source du Beau et du vrai, et nous comprendrons l'impuissance de l'art actuel au point de vue Chrétien.

LOUIS RICHER.

NOS ARCHIVES.⁽¹⁾

Dans les familles, on conserve avec un grand soin certains objets, souvent de peu d'importance en eux-mêmes, mais dont le prix est inappréciable lorsqu'ils se rattachent à quelques souvenirs du passé : de ce nombre sont les *papiers* de famille. Quelle famille n'a pas ses papiers !..... C'est un vieux folio où l'aïeul a enregistré, jour par jour, la note de la dépense et de la recette ; c'est le journal de la grand'maman où, dans sa jeunesse, elle a inscrit ses impressions quotidiennes ; c'est le livre du ménage où l'époux dit les époques mémorables de sa vie, où la mère annonce la naissance de sa fille ; c'est le carnet de la jeune fille où elle confie ses petits plaisirs et ses grands chagrins ; c'est même le livret tout barbouillé, malpropre, maculé d'encre et de poussière du turbulent écolier. Ces papiers sont pour toutes les circonstances et pour tous les besoins ; il y en a de toutes les sortes et sur tous les sujets. De génération en génération, ces papiers se transmettent. On les garde avec un soin précieux parce qu'on y voit là, en eux, l'image d'un ancêtre, le souvenir d'une époque importante. Ils sont comme le lien qui nous rattache aux choses anciennes et aux hommes passés. La plupart sont d'une écriture jaune, illisible d'un papier usé, racorni, sans commencement ni fin : qu'importe on les conserve avec plus de soin encore. Et on a raison, car ce sont les *archives* de la famille.

Mais si les archives d'une famille sont précieuses, si elles méritent la considération due à ce qui commande le respect et rappelle le passé, combien, à plus forte raison, les archives d'une nation ne doivent-elles pas mériter la considération générale ? Elles n'intéressent pas une famille seulement, un certain nombre d'individus

(1) Une partie notable de ce travail fut publiée dans l'*Opinion Publique* en 1872 ; mais il était resté inachevé : l'auteur a l'intention de le rendre plus complet en donnant de plus amples développements à cette intéressante question de nos archives nationales.

dans la société, mais la société même, mais toutes les familles ensemble. La nation a son passé, et c'est dans ses archives qu'on le retrouve : c'est là qu'elle a enregistré ses actes ; c'est là qu'elle a déposé, jour par jour, la preuve de son existence et la certitude de ses actions. Aussi, ces vieux Registres, que l'imagination nous représente toujours comme ensevelis sous une épaisse couche de poussière, ont-ils le double mérite de l'ancienneté et de l'authenticité. On ne les ouvre pas sans une certaine émotion. On les parcourt avec joie, et un sentiment d'orgueil s'empare de vous lorsque vous y lisez des faits qui vieillissent, à vos yeux, la nation de quelques siècles. Souvent il nous arrive de lire l'histoire imprimée avec peu d'attrait ; mais lorsqu'on la voit dans un manuscrit, lorsqu'on songe à l'authenticité officielle de ces mémoires, alors, cette feuille, couverte d'une écriture antique et illisible, à moins d'avoir quelques connaissances palléographiques, prend, dans notre esprit, des proportions étonnantes et excite à un haut degré l'intérêt et la curiosité. On distingue plus clairement les personnages qui ont conduit notre passé. Nous pouvons les juger véritablement à leurs actes ; car souvent, l'historien convertit les faits à l'appui d'un système et dénature ainsi leur portée et leur valeur.

Les archives de l'Etat sont de véritables chroniques, les plus sèches, les plus arides que l'on puisse imaginer, mais aussi les plus véridiques. Elles sont d'ailleurs la base même de l'histoire, et donnèrent, sans doute, l'idée première du genre. Les historiens n'ont probablement songé à écrire l'histoire des siècles passés qu'en s'imaginant que leurs concitoyens trouveraient bon qu'on habillât avec des dehors plus attrayants les faits nus et arides contenus dans les archives des peuples. Chaque nation a eu ses historiens comme elle a eu ses archives ; car ces dernières ont dû exister dès qu'il y eut des affaires réglées et à régler entre deux pays. La nécessité de conserver les documents relatifs à ces affaires et les témoignages qu'elles engendrèrent ont donné naissance à ces dépôts publics ou privés qui de nos jours constituent les archives, soit de l'Etat ou des grandes corporations, soit des familles ou des simples particuliers.

Avons-nous des archives en Canada ? Oui, sans doute ; mais où sont-elles ? Nos archives sont un peu tout partout : il y en a à Paris, à Londres, à Ottawa, à Québec, à Montréal, à Trois-Rivières et ailleurs. Nous avons ici des extraits ou des copies de documents déposés à Londres et à Paris ; partie de ces extraits ou copies a été imprimée, partie est encore en manuscrit. Mais je n'ai pas l'intention de constater le travail qui a été fait et

le travail qui est encore à faire. Je veux simplement faire part au public de certaines recherches faites dans les archives du Conseil Supérieur, en existence, à Québec, pendant la domination française. Ces archives sont déposées en originaux dans cette dernière ville. Si le sujet mérite considération, nous pourrons plus tard y revenir en signalant à l'attention du public, les richesses de certains dépôts de documents relatifs à l'histoire de notre passé.

I.

Après la cession définitive du Canada à l'Angleterre, en 1763, les vainqueurs trouvèrent bon de faire l'inventaire des anciennes archives françaises. On conçoit la nécessité et l'utilité de ce travail. En passant à l'Angleterre, le Canada s'était réservé, dans le traité définitif de paix intervenu entre les parties belligérantes, et dans les articles de capitulation, le maintien des lois et de la jurisprudence française, introduites en ce pays en 1663, lors de la reprise des droits concédés par Louis XIV à la Compagnie des Cent Associés. Il était donc dans l'intérêt des Canadiens de connaître et de faire connaître au nouveau pouvoir les actes de leur législation sanctionnés par la jurisprudence locale, comme il était de la nécessité de ces derniers de se familiariser avec des documents qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement. Les troubles qu'avaient dû nécessiter les dernières guerres, l'introduction subite d'une nouvelle forme de gouvernement, la décentralisation administrative introduite dans le cours des quatre années du règne-militaire, durent créer l'irrégularité dans les procédures jusqu'alors adoptées, disperser les registres en changeant les bureaux publics, et nécessiter ainsi une enquête générale des papiers de l'Etat. Ce fut donc dans ce dessein que le 27 décembre 1786, Son Excellence le gouverneur Dorchester, de l'avis du Conseil, ordonna à MM. Dunn, Mabane et Delyry, à Québec, et aux messieurs du Conseil à Montréal, ou aucun trois d'entre eux dans chaque district, de former un comité pour s'enquérir sur l'état et condition des anciens registres de la Province; dans quels endroits ils étaient déposés; et d'en faire rapport à Son Excellence avec toute l'expédition convenable.

Il fut, de plus, ordonné, le 19 juin 1788, que les comités chargés de faire rapport sur l'état et condition des anciens registres et papiers entrés dans les bureaux publics étendissent leurs enquêtes à la nature du contenu des différents livres, l'espace de temps que chaque volume renfermait, ses folios ou pages, ses blancs, son index et ses marques et distinctions extérieures, sa

condition actuelle, son authenticité, à quelle office il appartenait, l'endroit où il était déposé ; et à toutes et telles autres enquêtes que les comités pourraient trouver pertinentes, relativement à tous papiers publics avant la conquête.

D'autres résolutions furent adoptées dans le même sens, ainsi qu'une "Ordonnance pour la meilleure conservation et la juste distribution des anciennes archives françaises." Cette Ordonnance autorisait l'impression de l'*Inventaire* et réglait sa distribution.

Cet inventaire imprimé dans les deux langues, et tiré à 700 copies, chez Samuel Nelson en 1791, est aujourd'hui très-rare.

Nous avons pu constater, d'après une copie de ce pamphlet, que plusieurs registres y mentionnés sont disparus de nos jours, ou du moins ne se trouvent pas à leur place naturelle, c'est-à-dire à Québec, au département des registres publics. Grâce à la bienveillance du registrateur actuel, M. le Dr. Meilleur, nous avons pu faire un relevé minutieux des registres qui se trouvent actuellement dans la voute destinée aux anciennes archives françaises. Nous prions le lecteur de nous suivre et d'entrer avec nous dans cette petite chambre fermée à double porte en fer et d'y feuilleter les folios qu'elle contient.

II.

La première série qui s'offre à nos regards forme dix cahiers, correspondant chacun aux lettres de l'alphabet jusqu'à K et embrassant la période de temps comprise de 1668 à 1758. Elle commence par l'édit du roi qui érige le Conseil Supérieur, daté du 1er avril 1663, et contient les commissions et instructions du roi aux gouverneurs et intendants, commissions aux juges, notaires, etc. déclarations, arrêts, ordonnances, lettres-patentes, concessions de terres, ratifications, règlement du Conseil Supérieur, donations, contrats de mariage, et autres actes d'une nature publique et privée. Les autres volumes de la série renferment de semblables matières.

Le premier volume de cette série est authentiqué comme suit :

" Le présent registre du Conseil Souverain contenant trois cent soixante et treize feuillets a été ce jour paraphé *ne varietur* par premier et dernier, par nous Louis de Buade de Frontenac, Chevalier, Comte de Palluo, conseiller du roi en conseil, gouverneur et intendant général pour Sa Majesté, en la Nouvelle-France, Québec, le quinziesme janvier mille six cent soixante et quinze."

" FRONTENAC."

Les enregistrements contenus dans ces cahiers paraissent être en exécution d'arrêts ou ordres du Conseil Supérieur. Le 23ième feuillet du 1er volume, le 108ième du 2ième volume, les 61 et 72ièmes du 6ième volume, les 10 et 70ièmes du 8ième volume, et le 10ième du 9ième volume sont détachés ainsi qu'il est constaté dans l'inventaire de 1791 qui mentionne cette première série. Cette série était marquée au dos, lors de l'inventaire susdit, de la lettre alphabétique et du titre suivant : *Ins. Cons. C. S.* Je dois faire remarquer ici que sur le dos de la plupart de ces registres, nouvellement reliés, on a marqué l'intitulé général : *Registres du Conseil Supérieur*, effaçant ainsi les titres que certains d'entre eux portaient durant le temps de la domination française.

A cette première série se rattache une *Table des Registres du Conseil Supérieur depuis A à K*. Cette table, qui n'est pas constatée dans l'inventaire de 1791, a dû être préparée plus tard. Elle est d'un grand secours et facilite les recherches dans la série marquée : A. B. C. D. E. F. G. H. I. K.

La deuxième série est intitulée : *Edits, Arrêts, Déclarations* ; l'ancien titre portait de plus : *et Commissions de sa Majesté*. Elle comprend six volumes, de A. à K, commençant en 1663 et finissant en 1727. Le sixième volume est intitulé : *Montréal, volume détaché d'Edits, Arrêts et Déclarations du Roi, qui ont rapport au Gouvernement de Montréal depuis 1644 à 1727 No. F.*

Ces volumes sont encore dans un assez bon ordre et paraissent être des copies conformes à leurs titres, transcrites des Registres du Conseil Supérieur. Ils ne contiennent aucune marque d'authenticité quelconque. Cette série est également mentionnée en l'inventaire du gouverneur Dorchester.

La troisième série est intitulée : *Registres d'intendance, Concessions en fiefs*, etc., 10 cahiers, formant 4 volumes, commençant au 17 octobre 1672 et finissant au 15 octobre 1759. Cette série est dûment authentiquée par les signatures de Begon, Denonville, Champigny, Frontenac, Hocquart et Bigot, excepté le premier cahier qui n'est authentiqué d'aucune signature.

L'Inventaire mentionne 5 volumes de cette série ; je n'ai pu en constater que quatre. Le cinquième contenait des copies de concessions de terres écrites sur vingt-trois feuillets. Les autres volumes sont également remplis par des copies de concessions de terres faites par les gouverneurs et les intendants.

Cette série, ainsi que la précédente, est précédée d'une table des matières faite par M. A. Bellanger, employé au département des Registres publics depuis 1845.

Le public doit savoir gré à M. Bellanger pour son travail. Il a

fait pour nos archives des recherches certainement de nature à abrégé le travail de ceux qui entreprennent de feuilleter ces vieux bouquins. Peu d'hommes en Canada sont aussi versés dans l'art de déchiffrer les anciennes écritures et de deviner le vieux texte. Lors de la révision des *Edits et Ordonnances* publiés en 1854, en trois volumes, il fut spécialement nommé à cet effet par M. Amyot, chargé de ce travail. Il a dû feuilleter, disons le mot : *lire*, ces nombreux registres dont l'écriture est du grec pour le novice, et choisir les Arrêts, Edits et Ordonnances importants qu'une première compilation avait négligé de recueillir. (1)

La révision des Edits et Ordonnances royaux, du moins le travail le plus fatiguant de cette tâche, est donc l'œuvre propre de M. Bellanger, quoique d'autres noms apparaissent à la face de cette commission.

La quatrième série est intitulée : *Cahiers d'Intendance, Commissions en Fief, etc.* L'Inventaire de 1791 mentionne ces deux folios ; il n'en reste aujourd'hui qu'une copie. Le premier volume (original) contenait 8 cahiers depuis le No. 2 à 9, et le second, 8 cahiers, du No. 10 à 17. Ils étaient authentiqués par la signature de l'Intendant Begon.

Voici comment s'explique l'origine de la copie qui nous reste de ces deux originaux. En 1845, M. Faribault, dont le nom rappelle de nombreux travaux d'histoire et d'antiquités canadiennes, obtenait un ordre du gouverneur en Conseil, pour faire copier les Registres du Conseil Supérieur. Il s'agissait de copier d'abord les Registres qui par leur vétusté menaçaient le plus ruine et de conserver dans la calligraphie contemporaine l'orthographe de l'original. Quatre copistes furent occupés à ce travail ; de ce nombre M. Bellanger. Ils poursuivirent leur tâche jusqu'en 1848, et j'ignore pour quelle raison leurs travaux furent alors interrompus, car la tâche était loin d'être achevée. Mais, chose non moins inexplicable, c'est que les copies de ceux qui s'étaient adjoints à M. Bellanger sont disparues ; en sorte qu'il nous reste au Département des Archives publiques que les cahiers copiés par ce dernier.

(1) Cette première compilation des Edits et Ordonnances date de 1803 et 1806. Elle fut ordonnée par le gouverneur Sir Robert Shore Milnes, en conséquence de deux adresses de la Chambre d'assemblée, en date des 5 et 7 mars 1801. Ne formant que deux volumes, elle était évidemment incomplète. La dernière édition, celle de 1854, est loin d'être complète quoique considérablement augmentée. Nous avons pu constater des actes très-importants dans les registres du Conseil qui n'ont jamais été publiés et dont la nature peut influencer notre jurisprudence actuelle, parce qu'ils se rattachent à des points de droit public et à des questions controversées tous les jours, soit devant les tribunaux, soit dans les écrits de nos historiens, soit même dans la presse quotidienne.

Qu'est devenu le travail des trois autres ? Je l'ignore. Ecrivaient-ils pour le compte de quelques institutions publiques, comme la Société Historique de Québec à laquelle M. Faribault était attaché par de grands liens ? Je l'ignore encore. Toutefois, dans une visite qu'il nous a été donné de faire à la Bibliothèque de cette Institution, nous n'avons pu remarquer, parmi les nombreux et précieux manuscrits qui s'y trouvent, ni les deux originaux absents ni même le travail des trois copistes.

Parmi les documents relatifs à la tenure seigneuriale demandés par une adresse de l'assemblée législative en 1851, se trouvent les Titres des Seigneuries, extraits des cahiers d'intendances. Ce volume remplace les manuscrits disparus, destinés sans doute pour l'imprimerie. C'est le seul moyen d'expliquer l'absence du travail des copistes.

Outre ces deux cahiers d'intendance copiés par M. Bellanger, j'ai remarqué plusieurs copies de registres originaux que je constaterai à mesure qu'elles se présenteront.

Les originaux des deux cahiers d'Intendance mentionnés dans l'Inventaire de 1791 avait chacun une table contenant l'enregistrement des titres de Concessions, Ratifications et autres actes qui ont été présentés par les Seigneurs de Fiefs et propriétaires d'Emplacements à Michel Begon, Intendant, en conformité de ses ordonnances des 24 Décembre 1721, 24 mai 1724 et 14 janvier 1725. Cet enregistrement paraît se terminer en février 1725. Cette table a également été copiée par M. Bellanger.

La cinquième série est intitulée : *Ordonnances d'Intendants* : en 44 volumes, commençant en 1705 et finissant en 1750. Ces cahiers sont authentiqués par les signatures de Raudot, Begon, Hocquart, Varin, et Bigot. Cette série commence par " l'Ordonnance de " l'Intendant pour faire payer les droits d'entrée, en monnaie de " France, sur l'eau-de-vie, le vin et le tabac." Le livre, No. 42 (44ième de la Série) paraît être un jugement de Bigot en avril 1750, concernant les affaires des forges, ou de la Compagnie des ouvrages en fer de St. Maurice ; ce jugement est écrit sur 22 feuillets ; c'est là toute l'écriture contenue dans ce volume. Il n'est authentiqué d'aucune signature. Partie de ces 44 volumes porte un index lié au volume, partie n'en a pas.

Le contenu général des 44 volumes de la Cour ou de l'Office des Intendants paraît être ses Ordonnances, Jugements et Règlements, soit en sa capacité judiciaire, soit en matière de police, finance et marine. Quelques Edits du roi sont enregistrés dans ces livres ainsi que toutes les commissions accordées aux officiers civils du

gouvernement. Cette série est encore complète et en tout semblable à la désignation qu'en fait le Rapport de 1791.

Le sixième et la septième série sont intitulées : *Registres du Conseil Souverain*. Ces deux séries se complètent l'une par l'autre, en sorte que la septième n'est que la suite de la sixième. Toute la différence se trouve dans la reliure et le format. La 6ième série part du 11 janvier 1667 et se termine au 13 janvier 1727 elle se compose de 32 volumes. La 7ième série part du 20 octobre 1724 et se termine au 28 avril 1760 : on y compte 37 volumes : en tout 69 volumes.

EDMOND LAREAU.

A Continuer.

ORIGINE DES ACADIENS.

Ces quelques détails sur le sort des députés acadiens de 1755, nous font voir l'origine des groupes épars de leurs descendants que nous retrouvons aujourd'hui tant dans la vieille Acadie qu'en diverses parties de l'Amérique et de l'Europe, et nous permettent de suivre la trace de leur lignée jusqu'à l'arrivée de leurs premiers ancêtres dans le pays. C'est ainsi, par exemple, que nous savons, sans consulter registres ni extraits de baptême, que les Acadiens du comté de Digby et de toute la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse sortent pour la plupart des premières familles arrivées dans le pays, c'est-à-dire des familles venues sous l'administration de Razilly, en 1632, et sous celle de d'Aunay, son successeur.

Mais ici se présente une difficulté, qui a coûté d'immenses recherches à M. Rameau. Ayant avancé l'assertion hardie "qu'il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines," et n'ayant plus, depuis 1686, de mariage mixte à enregistrer, il lui fallait rattacher nécessairement la descendance des Acadiens actuels aux prétendus métis dont Port Royal, à cette date, était peuplé. C'est ce qu'il a entrepris de faire, malheureusement, avec un travail et une habileté dignes d'un meilleur sort. Ce résultat obtenu au gré de ses désirs, ou plutôt s'imaginant avoir obtenu ce résultat, il ne lui restait plus en quelque sorte qu'à surveiller le travail, et la fusion s'opérait seule, comme par enchantement. De 1686 il les fait sortir, par compression, des 47 familles primitives trouvées au recensement de 1671 ; et celles-ci, par le même procédé, des compagnons de Poutrincourt, en 1606. Comme il a soin de multiplier les mariages avec les *squaws* en raison de la rareté des femmes européennes, et que les premières ne sont arrivées en Acadie qu'après 1632, les chefs de la race, "les familles originaires," grâce à cette précaution, se trouvent infusés d'une dose de sang indien telle, que malgré le système de dépuration religieusement suivi par leurs descendants, chacun

des arrières-neveux en conserve encore aujourd'hui une légère teinte.

C'est La Tour surtout et ses compagnons par qui cette fusion était opérée. Les documents de l'histoire en mains, nous avons radicalement extirpé La Tour, ses compagnons et leurs prétendus enfants du grand arbre de la famille acadienne, et prouvé que l'implantation de cet arbre dans le pays ne remonte pas plus haut que 1632. D'autres documents vont faire voir l'inexactitude de cette autre supposition de l'auteur de *La France aux colonies*, cinquième erreur dans laquelle il est tombé en voulant soutenir jusqu'au bout une hypothèse insoutenable.

“ En compulsant, dit-il, et en comparant les recensements, nous sommes arrivés à acquérir la preuve à peu près rigoureuse que les quatre-cinquièmes (des Acadiens) sortent des quarante-sept familles primitives que nous signale le premier recensement de 1671 ” (1).—Au renvoi, pages 152 à 154, il commente longuement cette assertion qu'il termine par ces mots : “ Il nous paraît donc évident que plus des trois quarts de la population acadienne proviennent de 47 familles (souches) de 1671, qui, formant alors 400 personnes, se trouvent en avoir produit aujourd'hui (1850) près de 80,000 Sans la déperdition éprouvée dans les proscriptions de 1755 et de 1763, nous trouverions peut être que les 47 familles de 1671 auraient donné le jour à une véritable petite nation de 130 à 140,000 âmes.”

La première énonciation ne rattachait que les Acadiens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, aux Métis de 1671 ; celle-ci, et M. Rameau ne pouvait pas l'éviter, y rattache sans restrictions tous les descendants d'Acadiens. Voilà donc qu'aux Antilles, en France, dans l'Amérique du Sud, aux Etats-Unis et surtout au Canada, il se trouve une partie de la population qui a “ quelques gouttes de sang indien dans les veines.” Remarquons l'empiètement de la conclusion sur les prémisses. C'est d'abord “ les quatre cinquièmes ” des Acadiens, soit 65,000 sur 80,000, qui proviennent des 47 familles primitives, ensuite plus des trois quarts ; mais dans la récapitulation ce sont tous les descendants d'Acadiens, à l'étranger et au pays, 130 à 140,000 qui en proviennent. Je veux bien que ceci soit passé inintentionnellement sous la plume de l'auteur.—Voyons les faits.

Nous avons, par l'extrait que j'ai donné du recensement de 1671

(1) Rameau, p. 93.

(1), les noms des familles acadiennes dans le pays à cette date. Au recensement de 1686, je trouve, à Port Royal même, vingt-trois nouveaux chefs de familles venus de France dans l'intervalle, un Arsenault, Bastarache, Barillot, Benoit, Jeanne Rousselière, veuve de Chatillon dit Godin, Deforest, Douaron, Fardel, Garault, Guillaume, Godin, Henry, Joan, LaPerrière, Larivière (décédé) veuve Marie Brun, Le Borgne (seigneur du lieu), Leuron, Lort, Mius D'Antremont (épouse décédée), Margery, Prince, Préjean, Tourangeau. Au Cap-Sable, il y a d'établis depuis 1671, deux Mius mariés à deux filles de Latour par sa seconde femme.

Aux Mines.—Martin Aucoin, âgé de 35 ans, LaBoue, LaPierre, Pinet, Rivet ;

A la Rivière St. Jean.—Deux Damour mariés à deux Guignon, un autre Damour ; Martignon ;

A Passamaquoddy.—Aubin, Desorcis ;

A Megais.—Dubreuil et quelques domestiques ; Martel ;

A Beaubassin.—Cottard, Cochu, LaBarre, LeNeuf et cinq domestiques ; Leger, Gabriel, Larché, Lagassé (fille) et Pertins ; Lavallée, Lagassé, Mercier, Miraude, Mignault.

Il y a encore à *Mirliguache*, un Laverdure ; au *Port la Hève*, un Prévost, Petit-Violon, Vesin, Michel, deux Lejeune ; à *l'Île Percée*, un Lépine, LeGascon, Boissel et Lamothe ; et quelques familles à Pentagoët.

Tous ces noms sont étrangers au recensement de 1671 et forment par conséquent autant de souches nouvelles. Sur 143 familles établies à Port-Royal, aux Mines et à Beaubassin, en 1686, 103 sortent de celles de 1671, et 40 sont d'immigration postérieure. Dans les autres établissements nous trouvons encore une vingtaine de noms nouveaux, ce qui fait en tout une soixantaine de familles arrivées depuis 1671 ; soit, cinquante souches à opposer aux quarante-sept souches primitives. En voilà déjà assez pour secouer jusqu'à sa base la charpente de M. Rameau, même en supposant qu'il ne soit pas venu d'émigrés nouveaux après 1686.

Mais si à ces soixante familles vous joignez celles qui sont venus en Acadie de 1686 à 1710 (2) ; si vous admettez que la population du Cap-Breton descend, pour la moitié à peu près, des Français et le reste des Acadiens venus en grande partie de Beaubassin, quel-

(1) Voir page***

(2) Je ne puis préciser, par moi-même, n'ayant pas eu l'avantage de me procurer le recensement de 1709, le nombre des familles émigrées en Acadie pendant ces 24 ans. M. Rameau en mentionne 19. Ce nombre me semble petit vu le chiffre des immigrations antérieures, mais je veux m'en tenir au calcul de M. Rameau.

ques-uns de Port-Royal, vous arriverez inévitablement à la conclusion que la population acadienne ne descend pas, ni en entier, ni pour les trois-quarts des "47 souches" de 1671. Ajoutez celles d'entre les *familles-souches* de 1671 qui ont été déportées en France en 1710, celles qui se sont éteintes ou qui ont disparu de manière ou d'autre du sol acadien, et celles qui ne sont pas revenues de l'exil après 1755, et la proportion du sang des 47 familles primitives se trouvera encore affaiblie d'autant chez les Acadiens d'aujourd'hui (1). Je ne fais pas ici mention non plus de l'Île Prince-Edouard dont les premiers colons venaient directement de France; douze familles sur quatorze en 1620, et 29 sur 60 en 1628 étaient françaises, les autres acadiennes.

Pour avoir une plus juste idée de la proportion dans laquelle les 47 *familles-souches* de 1671 entrent dans la procréation de la race acadienne actuellement existante, j'ai fait un petit relevé des familles que nous trouvons aujourd'hui au N.-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton et à l'Île Prince-Edouard. Je n'ai pas la prétention de croire ce relevé complet, n'ayant pu par moi-même visiter village par village ces trois contrées, mais il est amplement suffisant pour faire rabattre immensément M. Rameau dans ses conclusions. Les noms de familles que je donne sont des noms étrangers aux 47 noms de 1671 (voir page **). S'ils sont en grand nombre j'ajoute après le nom du village où ils résident un petit astérisque (*) et s'ils sont très-nombreux j'en ajoute deux (**)

Amirault, Metaghan, N. E. (2), New-Edinburgh N. E., Pubuico**
N. E. Saulnierville* N. E. Weaver Settlement N. E., St. Basile N. B.

Aubé, Metaghan, Saulnierville, N. E.

Aubie, Petit Rocher* Madisco, N. B.

Arseneault, Alexandria, Ellerslie, Muddy Creek, Skinners Pond, St. Félix, Tiguish etc., l'Île P. E.; Shediac, Poquemouche, Madisco, Négauac (Haut), Petit Rocher, Poguemouche (Bas), Eel River, Dalhousie*, Shocpish, Ardouane, Cap-Pélé, Barachois, Grandique; Bouctouche, Tracadie* St. Louis dans le N. B.; Menoudie, N. E.

Allard (Canadien), Pictou, N. E.; Madisco, N. B.

(1) Il y a un assez grand nombre d'entre ces familles primitives que nous ne retrouvons plus aujourd'hui en Acadie. (N.-Ecosse, N.-Brunswick, l'Île Prince-Edouard et Cap-Breton) ou qu'en très petit nombre. Tels sont les Courpon, Aucoin, Belon, Bertrand, Dupeux, Gougeon, Guillebault, Grange, Jofriau, Lanoue ou Lanoux, Labathe, Savoye, etc. Or ces familles sont au nombre des 47 souches.

(2) N. E. signifie Nouvelle Ecosse, N. B. Nouveau Brunswick, I. P. E. Île Prince Edouard et C. B. Cap Breton.

Allain, Bouctouche*, Neguonac* (Haut), Kajibougouette, Dalhousie, Shocpish, N. B.

Avary, Poulamond, Descouse au Cap-Breton, (1).

Albert, Ardoise (Haut), C. B. ; Silverstream, St. Basil, Boutouche, Bakers Creek*¹ Caraquette (Bas)*, Grand Anse, St. Leonard, St. Francis, Green-River, N. B., etc.

Ayotte, Green River, Bakers Creek, St. Leonard, St. Basile, N. B.

Aubin, St. Leonard, N. B.

Auger, Bouctouche, N. B.

Buote. Tignish, St. Félix, Rustico, I. P. E.

Bréhaut, (?) (2) Sommerside, Murray Harbour, I. P. E., Dauglassfield, N. B.

Blanchard, St. Félix, I. P. E. ; Ardouane, Caraquette (Bas)* Grand Anse*, Lamecque, Pocquemouche (Bas), N. B.

Boyer, (?) South Port, East Florence (?), Victoria Corner (?), N. B.

Berbine, Minoudie, N. E.

Bouthilier, (?) Lower Ward, Indian Harbour, Baie Ste. Marguerite**², North Sidney C. B., (Le Bouthilier) Caraquette (Bas) et Chipaghan (?) N. B.

Barette, Ardoise (Bas), N. E.

Blais (?) Indian Road, Gore, N. E.

Boucher, Havre à Boucher*, Goshen, Petite-de-Gratte, N. E. ; Arichat*, Rivière Bourgeoise, C. B. ; Richibouctou (Village), Edmonston, Shocpish, Caraquette (Bas), Bouctouche, Chipagan, etc., N. B.

Benoit, Havre à Boucher, Tracadie*, Barrios Beach, Pomquit, N. E. ; Descouse, Arichat, etc., C. B. Tracadie* N. B.

Belfontaine, Havre à Boucher N. E.

Bezanson, Hammons Plain, Goshen, Oak Point, N. E.

Bonand, Chezzetcook (Est) N. E. ; Bonan ou Bonin, Descouse, C. B.

Bellefontaine, Chezzetcook (Est) N. E. ; Port Félix, Arichat, C. B.

Barnabé, (?) Digby N. E.

Bouton, Arichat (Ouest)*. C. B.

(1) Il peut m'arriver quelque fois de placer dans la Nouvelle-Ecosse des villages situés au Cap-Breton. Ceci provient de ce que le Cap-Breton formant aujourd'hui une partie de la Nouvelle-Ecosse, la plupart écrivent N. E. au lieu de C. B. après le nom de la place.

(2) Le point d'interrogation (?) placé après un nom signifie un doute à savoir si la famille est française ou anglisée.

- Brossard*, Arichat (Ouest), Arichat, C. B. ; Pomquit Forks, Pomquit Chapel, N. E.
- Briand*, Ardoise** (Haut), N. E.
- Berthier*, " " "
- Baron*, (?) " " "
- Bejean*, Tracadie, N. E.
- Beaumont* *, Tracadie, N. E., Memramcook, N. B.
- Barteaux*, (?) Somerset, Sawmill-Creek; N. E.
- Boudrias*, Salmon River, Cap-Cove, N. E.
- Boniface*, " " N. E.
- Belfour*, (?) Rocklin, N. E.
- Béranger*, Rivière Bourgeoise, N. E., Baker's Creek, N. B.
- Bailleul*, (?) Port Hawkesbury, C. B.
- Blancpied*, Arichat, C. B.
- Beauséjour*, " " "
- Bourney*, Port Acadie, N. E.
- Bonnanfand*, " " " *
- Blain*, " " "
- Bois*, Petite-de-Grat, N. E., St. Basil, N. B.
- Bertin*, Middle River, Madisco, Grand-Anse, Elm Tree, N. B.
- Bastarache*, Richibouctou (Village), Bouctouche **, N. B.
- Bijeau*, Pocomouche (Bas), N. B.
- Babineau*, Cap de Richibouctou, St. Louis, Kajibongouet, Grandigue, N. B., Arichat (Ouest), C. B.
- Bariault*, St. Louis *, N. B.
- Ecaulieu*, Green River *, Edmonston, Colebrooke, Bakers Creek, St. Basile *, Andover, St. Léonard, N. B.
- Belfleur*, Green River, St. Léonard, St. Basile, N. B.
- Bernier*, " " Goshen, Edmondston, Colebrook, St. Léonard, N. B.
- Bernard*, Rivière aux Anguilles, N. B.
- Bichaud*, " " " Poquemouche, N. B.
- Bertrand*, Edmondston, N. B.
- Balfour*, Dalhousie, N. B.
- Berlinguet*, " " "
- Bourgoin*, Colebrooke ; Green River, N. B.
- Bouthotte*, " " N. B.
- Brideau*, Caraquette (Haut) N. B.
- Baudin*, " (Bas) "
- Barbour*, Belledune, N. B.
- Basset*, (?) Balmoral, N. B.
- Bastille*, Baker's Creek, N. B.
- Bérubé*, " " St. Léonard, Silverstream, N. B.

- Bouchard*, " " Green River, N. B.
Barthe, Bouctouche, N. B.
Basque, Tracadie *, Bouctouche, N. B.
Bredo, Tracadie *, N. B.
Bordage, St. Louis, N. B.
Barbe (?) St. Léonard, N. B.
Brisson, Chipaghan, N. B.
Bourgogne, " N. B.
Boutin, St. Basil, N. B.
Barthelotte, Ste. Anne (Gloucester) N. B.
Bilanger, Silverstream, N. B.
Bossé, " "
Bulger, (?) Chipaghan, N. B.
Bonnevie, Cap Pélé, N. B.
Chiasson, ou *Chaiasson*, St. Félix, I. P. E.; Ste. Marie (Gloucester),
 Chipagan *, Lamecque *, Caraquet (Bas) *, Alexander's Point *,
 N. B.; School Bay, N. E.
Cheverie, Souris, I. P. E.; Richibouctou (Village d'en bas),
 Ardouane, N. B.
Collet, Bouctouche, N. B.
Corbin, St. Léonard, N. B.
Carrier, St. Basile, Baker's Creek, N. B.
Castonguay, " N. B.
Chamard, " "
Charette, " "
Clavette, " "
Cabot, Chipaghan, N. B.
Chassé, Hanwell, Green River, N. B.
Clément, Grand Anse *, N. B.
Colombe, Glenlevit, N. B.
Courrie, (?) Rivière aux Anguilles, N. B.
Côté, Colebrooke, N. B.; Tracadie, N. E.; (Costé) Arichat, C. B.
Chouinard, Caraquet (Bas), N. B.
Cœur, " " "
Clair, Bakers Creek, N. B.
Clavel, " " "
Cloutier, " " "
Collin, " " "
Correau, " " "
Caron, " " "
Chassé, " " *"
Constant, Grandigue, N. B.
Collet, " "

- Chenard*, Bakers Creek, N. B.
Canneau, Alexander's Point, N. B.
Clairmont, Rivière Tusket Ouest, N. E.
Cordeau, (?) Rivière Bourgeoise, N. E.
Desroches, Miscouche *, St. Félix *, I. P. E.; Bouctouche *,
 Nicaouac (Bas), N. B., Arichat, C. B.
Doiron, Rustico, I. P. E.; *Barachois*, Grand-Anse, Caraquet *,
 N. B.; Pomquit, Havre-à-Boucher, N. E.
Dudier, Cap-Pélé *, N. B.
Dupuys, " St. Léonard, N. B.
Desprez, Cacagne *, (Duprez) Bouctouche, N. B.
Dollard, Bouctouche, N. B.
Duplessis, " Green Point, N. B.
Debon, (?) Upham, N. B.
Drysdèle, Tracadie, Hanwell, N. B.
Dugaray, " Cap-Pélé, Caraquet, Alexander's Point *, Chi-
 paghan **, Poguemouche, Madisco, Lamecque, N. B.
Duc, (?) Ste. Marie (Gloucester), N. B.
Dubé, St. Léonard *, Colebrooke, Green River, N. B.
Dupont, St. Léonard, Poguemouche, N. B.
Dechènes, St. Basil, Green River, N. B.
Desjardin, " N. B.
Dulu, " "
Durand, " "
Devereaux, Green Point *, (Devereux) Doyle Settlement, N. B.;
 Ardoine (Bas) N. E. (Devereux) Ile St. Pierre, C. B.
Dugald, Edmonston, N. B.
Dumont, "
Degrace, Caraquette (Rivière), Chipagan *, N. B.
Dufour, " " Silverstream, N. B.
Duval, " " N. B.
De Blois, (?) Bathurst "
Drapeau, Balmoral, "
Digné, Bakers Creek *, "
Dionne, Silverstream, "
Dumarest, Chipaghan, "
David, Richibouctou, "
Degrassi, Petit Rocher, Madisco *, N. B.
Delonge, New-Castle, "
Degras, " "
Duclos, Lamecque, N. B.
Deveau, Green River, N. B.; Saubierville, Salmon River **,

Brookville, Brighton, Rivière au Castor, Arichat (Ouest), Baie Ste. Marie, New-Edimbourg, Mátaghan, N. E.

Desloriers, Sacville (Halifax comté), Pomquit, Barriau Beach, Arichat Ouest, Tracadie **, Merland, Tracadie (Petit), N. E.

D'Entremont, Pubnico **, Eel Brook, Pubnico (Est), Beliveau Cove, Metaghan, N. E.

Decoste, Port Félix, Cap-Jack, Barriau Beach, Arichat, Tracadie, Hâvre à Boucher * N. E.

Dillon, Pomquit*, Cap Sable, Digby, N. E., St. Félix, I. P. E.

Deblois, (?) Bridgetown, N. E.

Doray, Arichat (Ouest), C. B.

Devillair, Rivière Tusquet (Ouest)*, N. E.

Dion, Pomquit, N. E.

Desbarres, Minudie, N. E.

Dereau, Mavillet**,

Egré, Rivière Caraquette, N. B.

Esliger, Rivière aux Anguilles, N. B.

Ferraud, Rivière Caraquette, N. B.

Frigan, " " " (Frigaud), Grand-Anse*, N. B.

Friolet, " " "

Fournier, Dalhousie, Edmunston, Green Point*, Green River*, Petit Rocher, St. Basil*, Tracadie, N. B.; Port Acadie, N. E.

Fontaine, (?) Deer Island, Kajibougouette, N. B.; Cap Ste. Marie, N. E.

Filibert, Edmunston, N. B.

Francœur, " Silverstream, N. B.

Fortune, Rivière aux Anguilles, N. B.

Fisette, Havre à Boucher, N. E.

Fougère, Havre à Boucher*, N. E.

Fougère, Petite-de-Grat,* N. E.; Poulamond*, Rivière Bourgeoise, Arichat*, C. B.; Barachois, N. B.

Forgeron, Arichat Ouest*, C. B.

Ferrier, (?) Arichat.

Gould, Cap-Pélé, N. B.; Sommerside (?) I. P. E.; Rivière Hébert (?) Napan*, Minoudie, Lower Cove, Long Island (Près Grand-Pré), N. E.

Gallant, Rustico*, Alexandria, I. P. E.; Bouctouche, St. Louis*, Barachois, Shédiac, Grandigue, Richibouctou (Village), N. B., Kentville*, Jeddore, N. E.

Goguin, Bouctouche, Cocagne*, N. B.

Gosselin, " N. B.

Giguard, Ste. Marie (Gloucester)*, Lamecque*, Alexander's Point, N. B.

- Godin*, Ste. Marie, Gloucester *, St. Louis, Chipaghan, Poquemouche, Mountain Brook*, Village Français (York)***, Grand-Anse**, Elm Tree*, Caraquette**, N. B.
- Guimond*, St. Louis, Silverstream, N. B.
- Gagnon*, St. Basil *, St. Léonard, Edmunston, Caraquette [Haut], Baker's Creek, Barachois, N. B., Arichat, C. B.
- Gilbert*, St. Bazile, N. B.
- Guérette*, " Green River, N. B.
- Goupé*, Chipaghan, N. B.
- Gawin*, Petitcodiac *, Shediac, Poquemouche, Grand-Anse, Dover *, Caraquette [Bas] *, Alexander's Point, N. B.
- Glazier*, Petit Rocher, Alexander's Point, N. B.
- Gaudry*, Madisco, N. B.; Cap Cove.
- Galion*, Lamecque, N. B.
- Gagné*, Green River, N. B.
- Grenier*, Colebrooke, N. B.
- Girard*, " "
- Gétard*, Green Point *, Belledune, N. B.
- Grouchy*, Grand Anse, N. B.; Descouse (?) C. B.
- Giroux*, Elm Tree *, N. B.
- Goulet*, Rivière aux Anguilles, Ba'moral, N. B.
- Gabourie*, Edmunston, N. B.
- Grondin*, Colebrooke, N. B.
- Gallien*, Caraquette [Bas] N. B.
- Gionet*, " " **
- Gouret*, " "
- Gauvreau*, Bathurst, N. B.
- Goyette*, Arichat, * C. B.
- Germiau* (?), Arichat
- Gosson* (?), Wagner, N. E.
- Geltro*, Tracadie *, N. E.
- Gormon* [?] " "
- Goineau*, Pomquit, N. E.
- Henry*, Bouctouche, St. Louis, N. B.
- Hachez* (1), Grandigue, Ste. Anne, [Gloucester], Poquemouche, Madisco, Lamecque, Grand Anse *, Caraquette [Haut et Bas] *, Alexander's Point, N. B.
- Hudon*, St. Bazil, Green River, N. B.
- Hubert*, Richiboucton [Cap] *, Grandigue, N. B.
- Hianveux*, Colebrooke, N. B.
- Helleur*, Descouse, C. B.

(1) Les Hachez sont de la même famille que les Gallant.

- Hurs*, Arichat, C. B.
Heureau, " "
Héméon, Rivière Tousket [ouest] N. E.
Josse, Descouse * C. B.
Jodry, Cheticamp *, C. B.
Jacquar, Rivière Tousket [ouest] *, Eel Brook, N. E.
Jetté, Bathurst, N. B.
Jean, Caraquette [Bas] *, Lamecque, N. B.
Jranson, St. Louis *, Bouctouche, N. B.
Jaillet, Bouctouche, N. B.
Leroux, Arichat [ouest], C. B.
Lacheur, " " *
Lorrain [?], Upper Onslow, N. E.
Laurent, Ardoise [Haut] N. E.
Labille ou Labelle " "
Lombard, Rivière aux Saumons, Clare, N. E.
Lavany, Port Félix, N. E.
Leudon [?] Grandigue Ferry [Nord], C. B.
Le Viscomte [?] Descouse, Arichat [?] C. B.
Langlois, " " C. B.
Le Quesne, Cheticamp, C. B.
Le Noir, Arichat *, C. B.
Le Brun, " "
Lavache, " "
La Marche [ou Le Marchand] Petite-de-Grat, * N. E.
Landerat [peut-être Landry] Minudie, N. E.
 • *Levangie*, Havre-à-Boucher ** N. E.
Leger, Squedouque, Cap Pélé *, Grandigue, Barachois *, Cocagne
 Bouctouche, Grand Anse, Shoerish, Chatham, Caraquette [Haut et
 Bas] **, Rivière du Portage [Nord], N. B.)
Livette, Cap Pélé * Cocagne, N. B.
Lavoie, Bouctouche, Colebrooke, St. Basil *, Green River, N. B.
Le Breton [?] Tracadie * [N. B.], Paquetouche [?], Négauac [Haut
 ?], N. B.
L'Huissier, Tracadie * " N. B.
Lavigne, Tête à Gouche [Suil], Bathurst *, Nipisigust *, N. B.
Lagassie, " " " Edmundston, Green Point *, N. B.
La Rocque, Ste. Marie, [Gloucester] N. B.
Lapointe, Grande Rivière, Rivière aux Anguilles, Belledune, St.
 Basil, N. B.
Lepage, Grand Anse, N. B.
Letourneau, Glenlevit, N. B.
Long, " St. François *, N. B.

- Laforest*, Frédéricton, St. Léonard, N. B.
Lamoureux, Florenceville, N. B.
Laplante, Elm Tree; Baker's Creek, Pognemouche, N. B.
Lecouffe, Elm Tree, N. B.
Laviolette, Rivière aux Anguilles, N. B.
Lacombe, Edmunston * Baker's Creek, N. B.
Lajoie, " * Baker's Creek, St. Léonard, St. Basil, N. B.
Laney, Edmunston, N. B.
Levesque, " Bakers-Creek, St. Léonard, St. Basil, Green River, N. B.
Lantaigne, Caraquette [Bas]**, Alexander-Point, N. B.
Lacroix, " [Bas et Haut] N. B.
Leclerc, " [Bas]
LeBel, Balmoral, Baker's Creek, N. B.
Laforge, St. Léonard*, N. B.
Lizotte, St. Basil, Green River, N. B.
Loucis, " "
Levasseur, St. François, St. Basil, N. B.
LaFrance, [peut-être même famille que Hianveux] Lamecque, N. B.
Martel, Arichat, C. B.; Ardoise [Haut]* N. E.; Ile St. Pierre C. B.,
Descousse, Petite-de-Grat, N. E.
Mormand, Arichat* C. B.
Marchand, " * Grandigue Ferry [nord] C. B.; Belliveau-Cove, N. E.
Mauger, [?] " C. B.
Muise, Argyle*, Rivière aux Saumons, [Muis] Eel Brook, N. E.
Maillet, Yarmouth, Ardoise [Haut] [Maillette] Tracadie, Groses Coques, [Maillette] Cap Cove, Port Acadie, Metaghan [?] N. E.,
Bouctache, St. Louis*, Chipaghan*, Lamecque, Richibouctou [village]*, Chocpish*, N. B.,
Montagne [?] Weymouth, Pubnico [?] Mooseland [?] N. E.
Melan " N. E.
Mouchette, Arichat [ouest] C. B.
Meunier, " [“]* "
Monbourquet, Ardoise [Haut et Bas], ** N. E.
Myron, Baie Ste. Marie, N. E.
Moullison, [peut-être Mèlanson] Eel Brook, N. E.
Myette, Chezzetcook [Est] N. E.
Morel, Pomquité*, Havre-à-Boucher, N. E.
Monet [?] Tracy's Mills, Oromocto [Sud] [?]** French Lake [?] N. B.
Marquis, St. Léonard, St. Basil, Baker's Creek** N. B.
Michaud " " * St. Basil, Silverstream, St. François, Green River,* Grande Rivière, Edmunston, Baker's Creek*, N. B.

- Mercier*, St. Basil*, N. B.
Montreville, " *
Marçon, Silverstream, Rivière aux Anguilles, N. B.
Maudiret, Green River, N. B.
Kercure, " " *
Mordan, " "
Muñtoux, Caraquette [Rivière] N. B.
Moray, Rivière Caraquette, Alexander's Point, N. B.
Malois, " " N. B.
Michon, " " "
Madoré, Baker's Creek, N. B.
Morneau " " * "
Noël, Alexander's Point*, Lamecque, Poquemouche*, N. B.
Nadeau, Baker's Creek*, Grande Rivière, Green River, St. Basil,
 St. François, N. B.
Naigle, Baker's Creek.
Ouellet, Baker's Creek**, Memramcook, Colebrooke, Edmundston,
 Green River, Le Lac, St. Basil, St. Léonard, N. B.
Pineau, Rustico*, I. P. E.
Pelletier, Village Français [York], St. François, Green River,
 Colebrooke*, Baker's Creek, St. Basil, Poquemouche, N. B.
Plude, Lamecque, N. B.
Poulin, Lamecque*, Caraquette [Bas]**, Alexander's Point, Chi-
 paghan, N. B.
Paschal [?] Hartcourt [Kent], N. B. ; Tracadie, N. E.
Parent, Green River, Rivière-aux-Anguilles*, St. Léonard, N. B.
Pinette, Grand-Anse*, Caraquette [Haut], Baker's Creek, N. B.
Perrault, Rivière-à-l'Anguille*, Edmundston, Silverstream, N. B.,
 Tracadie, N. E. ; Arichat, C. B.
Picard, Edmundston, N. B. ; Arichat [Ouest]* C. B.
Plourde, Edmundston, Caraquette [Bas], N. B.
Parisie, Caraquette*, [Bas], N. B.
Plouche, Baker's Creek*, N. B.
Petrie, Pointe Alexandre, N. B.
Porel, Cap Pélé, N. B.
Pouliot, Bouctouche, N. B.

P. POIRIER.

(A continuer)

BIBLIOGRAPHIE

Les Pionniers Français dans l'Amérique du Nord—par Francis Parkman, traduction de Mme. la comtesse Gédéon De Clermont-Tonnerre née Vaudreuil, Paris, Didier & Cie, 1874.

Dans ce pays qu'illustra sa vaillance
De Champlain jadis arbora ses drapeaux ;
Au sein des bois, l'étendard de la France
Sous son égide embragea nos berceaux.

ISIDORE BÉDARD.

Parmi les belles pages historiques qui ont rendu le nom de l'historien Parkman si cher au Canada, il n'en est aucune qui touche à Québec de plus près que celles qui retracent les aventures, les rivalités des Français et des Espagnols en Floride de 1550 à 1574, ainsi que les voyages de Jacques-Cartier et de Champlain en Amérique.

Cet intéressant volume, divisé en vingt-sept chapitres, est intitulé : *The Pioneers of France in the New World*. Jusqu'à présent, la lecture n'en était accessible qu'à ceux qui pouvaient comprendre l'anglais. Une spirituelle Française, la dernière descendante du dernier gouverneur Français de Québec, Mme la Comtesse Clermont-Tonnerre née Vaudreuil, vient de le mettre à la portée de tous nos compatriotes, en le traduisant en français. Ce volume se recommande non seulement par l'élégance de ses formes,—une typographie irréprochable, mais encore par la pureté de l'idiome et l'atticisme du langage. Nul doute que cette traduction n'ajoute un charme nouveau à ces séduisantes peintures que M. Parkman a tracées de l'établissement de nos pères en la Nouvelle France. L'écrivain décrit comme suit la mort du fondateur de Québec : " Le jour de Noël 1635 devait être un jour de deuil pour les annales de la Nouvelle France. Dans une des chambres du Fort reposait la dépouille inanimée de celui que la guerre, les solitudes, les mers, avaient balloté sans le décourager. Après deux mois et demie de maladie, Champlain venait de rendre le dernier soupir, à l'âge de

soixante huit ans. Ses pensées appartenrent jusqu'à la fin à la colonie et au soulagement des souffrances de ceux qui y vivaient précairement.

“ Ses restes furent accompagnés à l'église par les jésuites, les officiers, soldats, commerçants, et les quelques colons agricoles fixés à Québec. Le Jeune prononça son éloge, et la petite colonie lui érigea un tombeau. Le vide de sa mort ne devait pas se réparer. Pendant vingt-sept ans, il n'avait cessé de travailler énergiquement en faveur de la prospérité de cette famille naissante, sacrifiant sa fortune, sa santé, la paix domestique, à la cause qu'il avait embrassée avec enthousiasme et suivie avec une intrépide persistance. Il y avait en lui du pieux chevalier des croisades, du voyageur curieux, aimant à s'instruire et recherchant l'aventure, du navigateur pratique, et il réunissait l'esprit du moyen âge à une instruction plus avancée. Moins politique que soldat, il penchait vers les voies droites et ouvertes ; et l'un des derniers actes de sa vie fut de demander à Richelieu des armes et des hommes pour repousser les Iroquois, menace permanente de la Nouvelle-France. Nous avons vu son incomparable courage égalé par une patience que ne purent lui faire perdre ni les longues épreuves, ni même les pieuses exagérations de sa femme. On a parfois peine à se représenter l'intrépide explorateur du lac Huron, l'antagoniste des Iroquois, confiné dans les règles d'une vie monastique à Québec ; et néanmoins on peut affirmer que Champlain n'avait ni une dévotion étroite, ni une crédulité plus grande que celle de toutes les âmes généreuses de son temps. Soldat dès sa jeunesse, dans un siècle de licence effrénée, sa vie eut le rare mérite de répondre à ses principes ; et, après qu'une génération eut passé sur le temps de sa visite chez les Hurons, les anciens de la tribu parlaient encore avec admiration des vertus du grand chef Français.

“ Ses écrits gardent l'empreinte de l'homme : tout pour sa cause, rien pour lui-même. D'un style rude, pleins des erreurs d'une rédaction hâtive et négligée, plutôt trop concis que diffus, ils respirent la vérité à chaque page.”

Espérons que notre public lettré appréciera convenablement les efforts qu'une parisienne distinguée vient de faire pour répandre au loin le nom et la gloire du Canada primitif, notre patrie.

J. M. LEMOINE.

Le deuxième Centenaire de l'érection du diocèse de Québec,—Québec, Blumhart & Cie.

M. BLUMHART, le propriétaire du *Canadien*, a réuni en un fort joli volume de 300 pages le compte-rendu donné par son journal des grandes fêtes religieuses du Deuxième Centenaire de notre église métropolitaine. L'idée est heureuse; le public saura gré à l'intelligent éditeur d'avoir donné une forme durable au souvenir d'un événement si remarquable dans l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Rien n'a été oublié dans ce compte-rendu, auquel M. Blumhart a su donner, du reste, l'importance d'une œuvre littéraire en y insérant les principaux écrits publiés à l'occasion de ces fêtes. Ainsi l'on y trouve les articles suivants: *Le vieux Québec* par Joseph Marmette, *Souvenirs historiques* par le Dr. Hubert LaRue, et *le Missionnaire ne meurt pas* par Faucher de Saint-Maurice.

Mais le morceau principal de ce volume est une préface inédite de l'hon. M. Chauveau. M. Chauveau est avant tout canadien, et son éloquence coale de source naturelle lorsqu'il évoque les souvenirs de notre histoire. Ces cinquante pages qu'il vient d'écrire à l'occasion du Deuxième Centenaire nous paraissent devoir être mises au nombre des meilleures qu'il ait écrites. On en jugera par les extraits suivants sur le Canada d'il y a deux cents ans :

“Transportons-nous en imagination à cette intéressante époque de notre histoire, et nous verrons comment tout se groupait autour du nouveau siège épiscopal de Québec. Le séminaire, qui était à la fois l'œuvre de Mgr. de Laval et son appui, distribuait déjà des curés à de nouvelles paroisses échelonnées sur les deux rives du grand fleuve, paroisses ou plutôt rudiments de paroisses, groupes isolés de familles et d'habitations séparées par des forêts et des déserts! Les sciences et les lettres se cultivaient au collège des Jésuites et au séminaire; l'on y soutenait des thèses de philosophie et de mathématique auxquelles les hommes les plus haut placés de la colonie (l'intendant Talon entr'autres) ne dédaignaient point de prendre part. Les hommes distingués que Mgr. de Laval avait su attirer autour de lui, les Ango de Maizerets, Dudouy, Glandelet, de Bernières, (1) de la Colombière, et plusieurs autres, édifiaient la population par leur piété et l'éclairaient par leur science: ils formaient dans ce pays lointain et ignoré comme une succursale, comme un reflet de ce brillant clergé de France, dont Bossuet, Fénelon

(1) M. Henri de Bernières fut le premier prêtre ordonné dans l'église paroissiale (13 mars 1660).

et Massillon furent les types illustres, connus et admirés dans le monde entier (1). Les Pères Jésuites, les Récollets et les Sulpiciens trouvèrent en eux des émules qui s'identifièrent bientôt avec le peuple de la colonie et créèrent un clergé indigène dont Germain Morin et Amador Martin, tous deux enfants de Québec et descendants des premiers colons, furent les premiers sujets. L'école établie à Saint-Joachim, et qui dans les vues de l'évêque devait être en même temps une école normale, une ferme-modèle et une école des arts, avait déjà formé de jeunes architectes et de jeunes sculpteurs, dont les talents s'essayaient dans la construction et la décoration de ces vénérables sanctuaires si chers à nos ancêtres et dont un si petit nombre est resté debout.

“ Le conseil supérieur, dont Mgr. de Laval avait demandé la création, et dont il était par lui-même ou par ses délégués un des membres les plus importants, rendait de nombreuses ordonnances qui servirent longtemps de base à l'administration et en partie à la jurisprudence de la colonie. C'était le commencement d'une magistrature et le premier essai d'un parlement dans le genre de ceux qui en France jouèrent un si grand rôle. Le chapitre et l'officialité créés par les soins du premier évêque complétaient l'organisation religieuse et civile sur le modèle de celle de la métropole.

“ Des formes plus régulières, une civilisation plus avancée se développaient rapidement; encouragés par une plus grande sécurité, le commerce et l'activité de la colonie s'étendaient à des régions jusque-là peu connues. La basse-ville de Québec comptait déjà de riches négociants, des traitants qui réalisaient sur la vente des fourrures d'énormes profits. Une société déjà brillante, une petite cour se formait à Québec. L'étiquette, qui n'est après tout que l'ordre et la hiérarchie appliqués aux convenances sociales, avait aussi traversé les mers; elle s'étalait sur le Cap-aux-Diamants où, comme partout ailleurs, elle causait, hélas! bien des misères.

“ A Montréal, les Sulpiciens avaient établi un régime ascétique des plus rigoureux et qui ne le cédait presque en rien à celui des puritains de la Nouvelle-Angleterre, ou aux réductions du Paraguay. Mgr. de Laval et plus encore son successeur, Mgr. de Saint-Valier, s'efforcèrent aussi de réagir contre le luxe et les tendances mondai-

(1) L'église du Canada touchait de près à l'un de ces grands hommes. M. François de Salignac de Fénélon vint au Canada le 27 juin 1667, fut ordonné à Québec le 10 juin 1669, et entra au séminaire de Saint-Sulpice. Il était frère du célèbre archevêque de Cambrai. Pour son histoire et ses démêlés avec M. de Frontenac, voir l'excellent travail de M. l'abbé Verreau dans le *Journal de l'Instruction Publique* de 1864.

nes, et cela avec une sévérité qui nous paraîtrait aujourd'hui excessive. Ils pressentaient que la corruption, qui faisait tant de mal en France, serait cent fois plus dangereuse dans une jeune colonie. Les croisades contre le luxe et contre l'intempérance que l'on a prêchées de nos jours, auxquelles nos publicistes et nos écrivains de tout genre, se sont joints avec ardeur, étaient plus nécessaires alors que ces dissolvants menaçaient jusqu'à l'existence de la société.

“ L'eau-de-vie, si justement nommée par les sauvages *eau de feu*, dévorait comme un immense incendie ces peuplades que l'on était venu convertir. L'indignation de ceux qui avaient tout quitté pour sauver ces pauvres âmes doit se comprendre, lorsqu'ils voyaient, suivant leur énergique expression, des trafiquants les vendre au démon pour quelques peaux de bêtes.....

“ La traite et les coureurs de bois enlevaient à la colonie la fleur de sa jeunesse, les enfants des nobles et des seigneurs comme ceux des censitaires; les bras manquaient à l'industrie et à l'agriculture et du train dont on y allait, suivant la réflexion de plusieurs contemporains, bien loin de rendre les sauvages français et chrétiens, c'était les français qui allaient devenir sauvages et païens.

Si la lutte vigoureuse que Monseigneur de Laval soutint contre les gouverneurs qui se succédèrent pendant sa longue carrière épiscopale, ne put extirper le mal aussi complètement qu'il le désirait, elle servit du moins à le diminuer et l'empêcha de détruire la colonie. On ne saurait nier tout ce que M. de Frontenac fit pour l'affermissement de la puissance française et l'on peut dire qu'après sa seconde administration, grâce à ses expéditions contre les Iroquois, à sa campagne contre la Nouvelle-Angleterre, aux exploits d'Iberville à Terre-neuve et à la Baie d'Hudson, à la belle défense de Québec contre l'amiral Phipps, au prestige que le gouverneur savait exercer sur les populations, la Nouvelle-France était, pour bien dire, une seconde fois fondée et la nationalité française en Amérique établie de manière à pouvoir plus tard résister même aux effets de la conquête, vivre de sa vie propre et se développer au point où elle en est aujourd'hui. Aussi ces deux hommes, malgré les conflits d'autorité et tout en se querellant, ou, si l'on veut, en se faisant contrepoids, s'aidaient l'un l'autre, et ils étaient complétés par un troisième, le célèbre intendant Talon.

“ L'homme d'église, l'homme d'épée et l'homme de loi se rencontrèrent à un moment de leur vie, et ce fut précisément à cette grande époque dont nous nous occupons. Le dernier était près de terminer sa carrière administrative déjà interrompue une première fois. Savant économiste, homme intègre, patriote zélé, administra-

teur sagace et infatigable, il n'avait rien négligé de ce qui pouvait contribuer à la prospérité du pays, et lorsque Monseigneur de Laval prit possession du siège de Québec, Louis XIV venait de donner à celui qui était pour bien dire son ministre dans la colonie une nouvelle preuve de sa satisfaction, en le créant comte d'Orsainville et en étendant l'hérédité de ce titre à sa postérité féminine. (1)

“ M. de Frontenac en était alors à la troisième année seulement de son gouvernement. Brave, actif, honnête, intelligent, mais hautain et nullement exempt de ces petites taches qui font contraste dans la vie des hommes les plus remarquables, il était bien décidé à tenir tête au prélat, qui passa pour avoir humilié, gouverné ou fait rappeler quatre de ses prédécesseurs. S'il n'était point d'une aussi grande famille que le descendant du premier baron chrétien, il n'était pas non plus sans crédit, et la hardiesse et l'indépendance de son caractère lui donnaient un prestige fort redoutable. Grand devait être l'embarras des courtisans, des adorateurs du succès—et il s'en trouve dans les plus petites sociétés—en voyant deux hommes de cette force aux prises l'un avec l'autre.

“ Quant à l'évêque, il était à l'apogée de sa puissance et de ses succès. La colonie le regardait à bon droit comme son père. Tous les secours qu'elle avait obtenus de France pouvaient justement lui être attribués; il était le dispensateur à la fois et des faveurs célestes et des faveurs royales. Mais jamais plus de pouvoir ne fut tempéré et pallié aux yeux de la foule inquiète et jalouse par plus d'humilité et d'héroïque dévouement.....

“ Ces trois hommes étaient, à cette époque culminante de notre ancien régime, occupés d'un vaste projet, celui de l'établissement de la puissance française dans les régions de l'ouest et sur les rives du Mississipi parcourues par les missionnaires et aussi par ces mêmes traitants et coureurs de bois dont, sous d'autres rapports, on déplorait l'existence.....

“ Le Père Allouez et d'autres missionnaires avaient fait de grandes découvertes à l'ouest et au nord-ouest et inspiré aux nations les plus lointaines l'amour et le respect de la France. Jolliet et La Salle, dont les titres respectifs à la découverte du Mississipi sont encore le sujet d'une vive discussion entre les écrivains qui s'occupent de notre histoire, Jolliet et La Salle s'étaient rencontrés sur la rive nord du lac Ontario et avaient pu s'entretenir de leurs projets.

(1) Les lettres patentes furent enrégistrées au Conseil le 25 Septembre 1675: On a vu que Monseigneur de Laval était revenu d'Europe au commencement de ce mois.

“ Dans la réunion imposante, dit M. l'abbé Verreau (1), espèce de congrès des peuples—convoquée par les soins du chevalier de St. Lusson et de Jolliet, quatorze nations se soumirent au grand prince “ qui seul, leur disait-on, décide de toutes les affaires du monde.” Mais ce qui devait contribuer davantage à consolider la puissance française de ce côté, ce furent les renseignements précis que les deux envoyés de M. Talon recueillirent dans cette circonstance.”

“ Lorsqu'en 1673, c'est-à-dire un an avant l'érection du diocèse de Québec, Jolliet et le Père Marquette entraient dans les eaux du Mississipi, lorsque, les premiers, ils y arboraient la croix et le drapeau de la France et descendaient ensuite ce fleuve jusqu'aux Arkansas, ils préparaient une bien grande joie à l'intendant et à l'évêque. Le premier avait connu Jolliet au collège, dans une de ces disputes publiques dont nous avons parlé; il avait eu ensuite la plus grande part dans le choix qui donnait de si glorieux résultats; l'autre qui était alors en Europe avait distingué tous les mérites du jeune héros, il lui avait donné la tonsure à 17 ans, et en apprenant ses succès, il ne dut point regretter que l'état eût enlevé à l'église un sujet qui devenait si utile à l'une et à l'autre.

“ Quant au gouverneur, bien que M. de Frontenac eût confirmé le choix fait par l'intendant, et auquel l'évêque n'était pas étranger, il préférerait cependant Cavalier de La Salle et ce fut lui qu'il chargea d'une seconde expédition, car déjà commençait la rivalité qui s'est prolongée à travers l'histoire.

“ En cela cependant M. de Frontenac joua de malheur; ce ne fut en effet qu'après sa première administration et sous M. de La Barre, que son protégé La Salle pénétra jusqu'à l'embouchure du Mississipi, et très peu de temps après sa mort que d'Iberville, cet homme aux exploits herculéens, que l'on retrouve dans toutes les parties de l'Amérique, fonda la Louisiane.

“ L'établissement de cette belle contrée peut donc à bon droit se rapporter aux efforts et au génie des trois hommes aux types si différents, aux aspirations, sous quelques rapports, si identiques qui en 1674-75 gouvernaient le Canada.

“ En apparence beaucoup plus riche d'avenir, douée d'un sol fertile et d'un climat délicieux, la Louisiane semblait être la plus importante des provinces du grand empire que Louis XIV, Colbert et Talon avaient rêvé. Malgré tous ces avantages, peut-être même à cause de ces avantages, elle n'a point conservé sa nationalité

(1) Discours prononcé à la célébration du 20 anniversaire de la découverte du Mississipi. Québec 1873.

française aussi intacte que le Canada, moins favorisé de la nature et soumis à de plus grandes épreuves.....”

Chroniques, Voyages, etc., etc., par Arthur Buies. Vol. 11, Edition nouvelle. Québec, C. Darveau.

Voilà une annonce qui fait dresser l'oreille au public. Un volume de Buies—le rieur impitoyable, l'écrivain original, le mécréant! —c'est plus qu'il ne faut pour piquer la curiosité d'un public friand de nouveauté et de critiques hardies. Disons de suite que ce livre ne répondra à aucune curiosité malsaine. M. Buies est depuis longtemps déjà un écrivain sage qui laisse sans peine les trônes crouler d'eux-mêmes et ne s'offense plus de la solidité des autels. Il n'en veut plus qu'à la peine de mort, et il ne sera pas pendu pour cela. Au reste, les pages qu'il consacre à l'étude de cette question froisseront peut-être les idées de la majorité de ses lecteurs, mais elles sont les meilleures du livre sous le rapport du style.

Voici la table des matières: “ Le premier de l'an 1874, Après, L'hiver en fleurs, Morituri mortuo, Nos institutions, notre langue et nos lois, La peine de mort, A propos de vous-mêmes, Desperanza, Voyage à la Californie, De la réciprocité avec les Etats-Unis, Le chemin de fer de la rive nord, Poésie, le préjugé, Quelques pensées, Le dernier mot.”

Le morceau capital du volume est sans contredit ce voyage à la Californie qui ne remplit pas moins de 180 pages. Publié d'abord dans le *National* et l'*Opinion Publique*, ce récit a eu un succès marqué. L'auteur l'a revu et complété avant de l'offrir de nouveau au public éclairé.

Le grand mérite de M. Buies, c'est qu'il travaille son style. Il est artiste. La forme littéraire est l'objet constant de ses préoccupations. Il sait habiller sa pensée. C'est un compliment que l'on n'a pas souvent l'occasion de faire dans ce pays.

O. D.

MON PREMIER VOYAGE A MONTREAL.

J'avais été élevé à la campagne. Mes notions géographiques étaient des plus simples : Je ne connaissais que mon village, son ruisseau avec ses cinq tributaires, et les forêts qui bordent mon hameau comme un cercle.

Ma solitude commençait à me peser ; l'ennui me gagnait : je voulais voir le monde. Or le monde, pour moi, c'était Montréal, la capitale du savoir, du luxe et des affaires, la métropole de l'Amérique anglaise, la cité par excellence, la ville aux deux cent mille âmes.

A dix huit ans révolus, mon tuteur et mon subrogé tuteur, après avoir probablement réuni le conseil de famille, m'autorisèrent à faire un voyage de huit jours au *Moral*.

J'avais un cheval à ma disposition et cent piastres dans ma poche.

On était alors au mois de janvier ; les chemins étaient superbes le temps magnifique quoique un peu froid.

J'arrivai dans la grande ville sans encombre. J'avais seulement le bout du nez et la moitié de chaque oreille gelés.

Il était quatre heures de l'après-midi, quand j'entraî triomphant dans le Faubourg de Québec, que je pris d'abord pour Montréal lui-même.

Jamais je n'avais vu tant de maisons, tant de gens et une aussi grande circulation ! Que d'anglais en voiture ; que de canadiens à pied !

Mon admiration ne fut pas de longue durée. La loi veillait sur le plus humble des sujets de Sa Majesté ; j'avais droit à sa protection toute puissante. En pénétrant dans l'enceinte trois fois sacrée de la Cité Mère, j'étais devenu sans le savoir chartré, partie intégrante d'un *corps* politique *incorporé*. Le guet—la police, comme on l'appelle, sans doute parce qu'il y a des polissons—venait de remplacer mon tuteur et son légitimé contradicteur. Un gendarme, qu'en style charabia on nomme *police man*, s'était aperçu qu'il manquait quelque chose à mon bonheur.

Mon cheval ne portait ni grelots ni clochettes.

Vite, on m'empoigne et l'on me conduit au violon [black hole] où tout en méditant sur la Grande Charte et la liberté du sujet anglais, je passai la nuit avec trente-sept hommes ivres, onze femmes de mauvaise vie, quatorze voleurs, quatre-vingt dix-neuf vagabonds, sans compter les irlandais.

J'avais le droit de dormir debout dans un lieu qui n'était pas inodore, mais où, en revanche, il y avait beaucoup de vermine.

Cependant, je ne me déniaisais pas vite. Aussi rit-on de moi toute la nuit et même jusqu'à dix, c'est-à-dire jusqu'à onze heures de l'avant-midi. Mon nouvel état ne me plaisait point; j'étais triste, et je le laissais trop voir. Mes commensaux, ne me trouvant point à la hauteur de ma situation, me prenaient en pitié. On reconnaissait en moi toute la vérité du proverbe qui dit, bête comme un habitant. Or, je l'étais dans toute la force du terme, ayant capuchon, ceinture et le fouet traditionnel à la main. J'amusai donc beaucoup ces dames et ces messieurs.

A onze heures et quart deux gendarmes qui riaient sous cap, me traduisirent devant un juge en lunettes dont la fonction, si j'en crois mes confrères de prison, est, à chaque rotation diurne de la terre, de condamner les gens à l'amende ou à la prison.

Son Honneur était entourée de greffiers qui portaient gravement leurs plumes sur les oreilles droites et de journalistes qui s'étaient exprès rendus là pour raconter mon crime au bon public. A l'heure qu'il est tout l'univers sait que je n'ai point de grelots.

M. le juge, d'un ton paternel, me demande mon nom, ma qualité et la cause de ma détention.

Cucuphin Lépine, dis-je, habitant.

M. Lépine me dit mon *condamneur* qui, comme tous les anglais bien nés, prononce *la pour lé*, vous vous êtes rendu coupable d'une action noire et atroce.

Vous avez contrevenu à l'article 33,333 de l'acte d'Incorporation de la Cité de Montréal, paragraphe 1979 qui oblige, non-seulement les hommes mais encore les femmes qui viennent en ville précédés d'un cheval, d'un âne, d'un dromadaire, etc., d'avoir des clochettes ou des grelots. Personne au monde ne peut ignorer cette sage disposition de nos lois municipales, vû qu'une copie authentique de cette disposition a été affichée pendant huit jours au conseil de ville, il n'y a pas encore tout-à-fait vingt-neuf ans.

Après s'être assuré que c'était la première fois que je couchais en ville sans grelots, Son Honneur voulut bien ne me condamner qu'à quatre piastres que je payai sur le champ.

A peine sorti du sanctuaire de la justice, je fus accosté par mon gendarme, lequel m'assura que c'était grâce à lui si j'avais été

traité avec tant de douceur. Je crus à l'étendue de sa puissance. Aussi lui donai-je un pourboire d'une piastre.

Aussitôt, j'allai m'acheter une bande de grelots qui me coûtèrent deux piastres.

Devenu sonore en cheminant avec mon cheval, je me présimai citoyen.

J'étais dans l'erreur.

Ma voiture péchait contre la corporation, le maire, les échevins, conseillers et les citoyens de Montréal, et même contre un statut provincial. C'était une cariole ou berline, et mon travail n'était pas adapté à ma voiture à la hauteur voulue : il aurait dû être une demie ligne plus élevé.

Un gendarme vit par hasard ma voiture et, de suite, il me saisit haut le col. Et, malgré mes récriminations, il me fallut le suivre en cour de police.

Moyennant dix piastres je trouvai deux cautions qui me permirent de ne pas coucher en prison ce soir là et, le lendemain, outre une remontrance, je payai deux piastres d'amende et trois de frais.

Le séjour de la ville n'était pas précisément récréatif pour moi. La loi qui devait me protéger me ruinait ; le Recorder de la Cité ne se contentait pas d'enrichir sa corporation à mes dépens, il se permettait de me faire mourir deux fois en me faisant une verte mercuriale en mauvais français ; et la Presse en me dénonçant au public honnête comme un malfaiteur, décochait contre moi force quolibets.

Je résolus de retourner incontinent dans mes foyers, sans même prendre le temps de dire comme Scipion : Ingrate Cité, tu n'auras pas mes os !

Mon cheval était à s'atteler, j'allais mettre le pied dans ma berline anti-municipale ; mes grelots municipaux étaient au dos de ma monture ; j'avais dépensé trente piastres, dont vingt-cinq pour la prospérité de Montréal : ma conscience était encore plus légère que ma bourse.

Sur ces entrefaites arrive un petit marchand en gros de la rue St. Paul. A son air important, je le pris pour un échevin ; il avait seulement envie de l'être. Pour le moment, il voulait acheter un cheval. Le mien lui plut, et après quelques pourparlers, il m'en offrit deux cents piastres. Mais je voulais en avoir deux cent cinquante, ce qui fit mon malheur.

Mon acheteur s'aperçut en examinant ma bête qu'il lui manquait quelques poils sur le dos, à l'endroit où se fixe la sellette.

Votre cheval est grièvement blessé, me dit-il, mais ça ne fait rien : si vous voulez me le vendre pour le prix offert, je ne vous

dénoncerai point à la société protectrice des animaux dont je fais partie. Je ne voulais jamais y consentir.

Alors mon homme me mit entre les mains maternelles de la justice de mon pays. Je le méritais bien : j'étais cruel envers les animaux en général et contre ma bête en particulier.

Mon cas était plus grave que je ne pensais.

Les animaux, en ce pays, ont pour protecteurs et tuteurs légitimes tous les anglais et quelques canadiens par-dessus le marché.

En Canada, un brave père de famille peut taper, fesser et fouetter trois fois par jour et même davantage ses chers enfants et sa tendre moitié ; un magistrat fera fouetter à mort certains délinquants ; les géoliers ont la faculté de faire mourir un prisonnier à force de travail ; les shérifs pendent les gens haut et court : mais il est défendu de corriger un cheval, un chien, un chat, etc. Bien plus, il est fait défense et inhibition expresse de sortir avec un cheval qui a une galle, si petite qu'elle soit, sous peine d'amende et de prison.

Mais sachant par cœur les commandements de Dieu et de l'Eglise, j'ignorais l'affection particulière que mes compatriotes portent aux bêtes. Mon ignorance était crasse.

Je me sentis processif et contentieux. Je courus chez un avocat pour faire valoir mon innocence. Afin de n'être pas pillé et pour avoir affaire à un honnête homme, je pris un avocat sans cause. Je n'en fus pas mieux défendu. Cependant, il plaida les circonstances atténuantes, prouva par cent témoins que souvent le cheval le plus sain peut se faire des blessures dans l'espace de cinq minutes : rien n'y fit.

Le président, protecteur des animaux, accompagné des membres du comité de direction et d'un avocat anglo-saxon, rendit mon cas pendable.

C'est en vain que mon avocat qui n'était point une bête—car, de même que tous les avocats sont voleurs, de même ils ont tous de l'esprit—fit ressortir toute l'absurdité de la loi fédérale touchant les bêtes à quatre pattes ; c'est en vain qu'il essaya de démontrer que l'amour pour les bêtes ne doit pas s'exercer aux dépens de l'homme, il fallut être condamné.

Avocats payés, amendes et témoins acquittés, il me restait encore, cinq sous sur mes cents piastres.

Cinq sous ! c'était peu qui me restait à remettre à mon tuteur ; c'était aussi une petite recommandation auprès de mes parents et amis pour me faire émanciper.

Aussi, suis-je toujours en tutelle, et jusqu'ici je regrette que la protection sans bornes que l'on accorde aux animaux ne s'étende pas jusqu'à l'homme que mon maître d'école appelait pourtant un animal raisonnable.